



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-014-2023-11

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Service accompagnement et pilotage

IDF-2023-11-08-00011 - Décision DRIEAT-IDF n° 2023-0957 du 8 novembre 2023 portant subdélégation de signature du préfet des Yvelines (10 pages) Page 3

Ministère de la Justice / Cabinet de direction

IDF-2023-11-08-00004 - Arrêté de subdélégation de signature DIR PJJ IDF 08112023 (43 pages) Page 14

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

IDF-2023-11-09-00001 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (22 pages) Page 58

IDF-2023-11-07-00006 - Note relative à l'arrêté portant délégation de signature à certains agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : prise en compte des mouvements d'octobre et de novembre et ajustements du périmètre de délégation de signature de certains services (2 pages) Page 81

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2023-11-08-00011

Décision DRIEAT-IDF n° 2023-0957 du 8
novembre 2023 portant subdélégation de
signature du préfet des Yvelines



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Décision DRIEAT-IDF n° 2023-0957 portant subdélégation de signature du préfet des Yvelines

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROT, en qualité de préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° IDF-2021-03-29-00020 du 29 mars 2021 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEAT IDF n° 2021-0005 du 1^{er} avril 2021 modifiée portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n°78-2022-07-19-00003 du 19 juillet 2022 du préfet des Yvelines portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Sur proposition de l'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

Décide :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions prévus aux rubriques C à E puis aux rubriques G à Q de l'arrêté du préfet des Yvelines portant délégation de signature susvisé, et sous réserve des exceptions prévues aux articles 1 et 2 du même arrêté, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale de l'État, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- Mme Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau et du développement durable ;
- M. Jacques SALHI, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes de la région d'Île-de-France ;
- M. Hervé SCHMITT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'aménagement durable et des transports ;
- M. Jean-Marc PICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'énergie des risques et de la nature ;
- M. Paul WEICK, administrateur de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité ;
- M. Pascal HERITIER, ingénieur de l'industrie et des mines hors classe, adjoint à la directrice, chargé du pilotage ;
- Mme Delphine DUBOIS, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe de l'unité départementale des Yvelines ;
- Mme Marielle MUGUERRA, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, adjointe à la cheffe de l'unité départementale des Yvelines.

Article 2

I. - Subdélégation est accordée, pour les rubriques A, B, F et R de l'arrêté portant délégation de signature de l'arrêté du préfet des Yvelines susvisé à M. Jacques SALHI, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France et dans la limite de leurs attributions, à M. Jérôme ROQUES, attaché d'administration de l'État hors classe, directeur-adjoint des routes d'Île-de-France et Mme Sophie DUPAS, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe, directrice adjointe exploitation et entretien.

II. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques SALHI, de M. Jérôme ROQUES et de Mme Sophie DUPAS, la subdélégation de signature qui leur est accordée est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Emmanuel RIMOUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de la modernisation du réseau de la direction des routes d'Île-de-France,
- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de la gestion patrimoniale du réseau ;
- M. Hervé ABDERRAHMAN, ingénieur hors classe des travaux publics de l'État, chef du service du trafic et des tunnels jusqu'au 18 décembre 2023 et son adjoint, M. Jonathan COLÉ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Article 3

I. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel RIMOUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de modernisation du réseau de la direction des routes d'Île-de-France, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par son adjoint M. Rémy MENSIRE, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

II. En cas d'absence ou d'empêchement de M. RIMOUX et de M. MENSIRE, la subdélégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Micheline LEHOUX, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des affaires foncières.

Article 4

I. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie DUPAS, directrice adjointe exploitation et entretien des routes d'Île-de-France et de M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, responsable du service de la gestion patrimoniale du réseau, la subdélégation qui leur est consentie à l'article 2 de la présente décision est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Michel PERREL, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest.

II. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. PERREL, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par son adjointe Mme Julie COHEN-SOLAL, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État.

Article 5

Subdélégation est accordée à M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire général délégué auprès de la DiRIF, à M. Pascal ERRECART, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au secrétaire général délégué auprès de la DiRIF, à M. David LECOMTE, agent contractuel de catégorie A, chef du bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF, à Mme Catherine PERNOIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF et M. Nicolas MURY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargé d'études juridiques, pour présenter des observations orales devant les juridictions, dans la limite de leurs attributions.

Article 6

I. - Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la sécurité des transports et aux contrôles des véhicules et relevant des rubriques C et D de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé à M. Paul WEICK, administrateur de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, responsable du service sécurité des transports et des véhicules, la subdélégation est également exercée par son adjointe Mme Odile SEGUIN, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe.

II. - Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux autorisations spéciales de transport en matière de navigation intérieure et relevant de rubrique C2 de l'article 2 de l'arrêté du préfet des Yvelines portant délégation de signature susvisé à Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, cheffe du département sécurité des transports fluviaux et son adjointe, Mme Justine GODARD, ingénieure des travaux publics de l'État.

III. - Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux contrôles des véhicules et relevant de la rubrique D de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Yves SCHOEFFNER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du département homologation et surveillance des véhicules du service sécurité des transports et des véhicules et M. Benjamin BELKEBLA, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie ;
- Mme Julie TISSOT, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne et ses adjoints, Mme Fiona TCHANAKIAN, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines et, à

compter du 18 décembre 2023, M. Hervé ABDERRAHMAN, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe ;

- M. Sébastien CUCURULO, attaché principal d'administration de l'État, chef du pôle véhicules infra-régional Sud ;
- M. Alexis BROUZÈS, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie, M. Tahar AMORRI, technicien supérieur du développement durable et M. Paterne YOPA, technicien supérieur principal du développement durable, techniciens au pôle véhicules infra-régional sud de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Laurent CONDOMINES, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Sylvie CHATY, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, directrice adjointe de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- M. Nafoual NOUKRI, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie, adjoint au chef du pôle véhicules infra-régional Nord ;
- M. Marc ARAGO, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie, contrôleur au sein du pôle véhicules infra-régional Nord de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- M. Alain TUFFERY, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et ses adjoints, M. Fabrice MORONVAL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines et Mme Sybille MULLER, architecte et urbaniste de l'État en chef ;
- M. Frédéric SEIGLE, ingénieur de l'industrie et des mines, chef du pôle véhicules infra-régional Ouest de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, et son adjoint M. Etienne MERLIN, technicien supérieur principal de l'économie et de l'industrie.

Article 7

I. - Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux équipements sous pression et relevant de la rubrique E de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, ingénieure des mines, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Alexis RAFA, ingénieur de l'industrie et des mines hors classe, chef de l'unité départementale du Val d'Oise, responsable du pôle équipements sous pression ouest ;
- M. Thomas BLATON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint du chef d'unité départementale du Val d'Oise.

II. - Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux canalisations et relevant de la rubrique E de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques chroniques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, ingénieure des mines, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;

- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Alexis RAFA, ingénieur de l'industrie et des mines hors classe, chef de l'unité départementale du Val d'Oise, responsable du pôle équipements sous pression ouest ;
- M. Thomas BLATON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint du chef d'unité départementale du Val d'Oise.

Article 8

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux sous-sols et aux mines et relevant de la rubrique P de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, ingénieure des mines, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

Article 9

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à l'énergie et relevant de la rubrique G de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Aurore FARGETTE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service énergie et bâtiment ;
- M. Baptiste LORENZI, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint à la cheffe du service énergie et bâtiment ;
- M. Thibaut BADOUAL, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département climat, air, énergie.

Article 10

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux déchets et relevant de la rubrique H de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, ingénieure des mines, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au responsable du département risques chroniques du service prévention des risques ;
- Mme Marion RAFALOVITCH ingénieure hors-classe de l'industrie et des mines, responsable du département risques naturels du service prévention des risques et ses adjointes, Mme Laurence BALMES, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, et Mme Sophie SAUVAGNAT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

Article 11

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et relevant de la rubrique I de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, ingénieure des mines, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au responsable du département risques chroniques, service prévention des risques ;
- Mme Marion RAFALOVITCH ingénieure hors-classe de l'industrie et des mines, responsable du département risques naturels du service prévention des risques et ses adjointes, Mme Laurence BALMES, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, et Mme Sophie SAUVAGNAT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

Article 12

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la police de l'eau, des milieux aquatiques et de la pêche et relevant de la rubrique J de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Thomas BOUYER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politiques et police de l'eau ;
- M. Laurent TELLECHEA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, adjoint au chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Caroline LAVALLART, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe, adjointe au chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Evelyne GODEHEU, administratrice de l'État, cheffe du département instruction loi sur l'eau
- Mme Julie FAURE, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du département instruction loi sur l'eau ;
- M. Paul BEZBORODKO, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité Oise Seine Aval au département instruction loi sur l'eau du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Michelle BROSSEAU, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département assainissement du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Florence CHEREAU, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, adjointe à la responsable du département assainissement du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Élise DELGOULET, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département ressource et milieux aquatiques du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Joanna BRUNELLE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, adjointe à la responsable du département ressource et milieux aquatiques du service politiques et police de l'eau.

Article 13

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la protection des espèces de faune et flore sauvage menacées et du patrimoine naturel et relevant de la rubrique K de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Lucile RAMBAUD, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service nature et paysage et son adjoint, M. Robert SCHOEN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Stéphane LUCET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du département espaces naturels du service nature et paysage, et son adjoint M. Antoine LOMBARD, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;

- M. Bastien MOREIRA-PELLET, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département faune et flore sauvages du service nature et paysage, et son adjoint, M. Jean-François VOISIN, ouvrier des parcs et ateliers, ingénieur haute maîtrise niveau 1 ;
- Pour la seule rubrique K1, M. Dilipp SANDOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, coordinateur référent du pôle « convention de Washington » du département faune et flore sauvages du service nature et paysage, et son adjointe Mme Fatma AOUCI-GLOUBI, technicienne supérieure principale du développement durable.

Article 14

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à l'autorisation environnementale et relevant de la rubrique L de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, ingénieure des mines, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département risques chroniques ;
- Mme Marion RAFALOVITCH, ingénieure hors-classe de l'industrie et des mines, responsable du département risques naturels du service prévention des risques et ses adjointes, Mme Laurence BALMES, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, et Mme Sophie SAUVAGNAT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Irène ALFONSI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au responsable du département risques chroniques, service prévention des risques ;
- M. Thomas BOUYER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politiques et police de l'eau ;
- M. Laurent TELLECHEA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, adjoint au chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Caroline LAVALLART, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe, adjointe au chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Evelyne GODEHEU, administratrice de l'État, cheffe du département instruction loi sur l'eau ;
- Mme Julie FAURE, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du département instruction loi sur l'eau.

Article 15

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à l'évaluation environnementale et relevant de la rubrique M de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Enrique PORTOLA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, responsable du service connaissance et développement durable, et ses adjoints, M. Jérôme AYACHE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, M. Guillaume CRIEF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et M. Luc CHARANSONNEY, administrateur de l'État ;
- M. Tristan AVRY, attaché d'administration de l'État et Mme Anne-Laure VERNEIL, agent contractuel de catégorie A, adjoints au chef du département évaluation environnementale ;
- M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, ingénieure des mines, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Marion RAFALOVITCH, ingénieure hors-classe de l'industrie et des mines, responsable du département risques naturels du service prévention des risques, et ses adjointes, Mme Laurence BALMES, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, et Mme Sophie SAUVAGNAT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;

- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Irène ALFONSI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au responsable du département risques chroniques du service prévention des risques.

Article 16

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux contrôles de la sécurité des ouvrages hydrauliques et relevant des rubriques N 1 et N 2 de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé et sous réserve des exceptions prévues à l'article 3 de l'arrêté précité à :

- M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, ingénieure des mines, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques,
- Mme Marion RAFALOVITCH, ingénieure hors-classe de l'industrie et des mines, responsable du département risques naturels du service prévention des risques, et ses adjointes, Mme Laurence BALMES, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines et Mme Sophie SAUVAGNAT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

Article 17

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relatifs à la géothermie et relevant de la rubrique O de l'article 2 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, ingénieure des mines, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Marion RAFALOVITCH, ingénieure hors-classe de l'industrie et des mines, responsable du département risques naturels du service prévention des risques et ses adjointes, Mme Laurence BALMES, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, et Mme Sophie SAUVAGNAT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Irène ALFONSI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au responsable du département risques chroniques du service prévention des risques ;
- Mme Aurore FARGETTE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service énergie et bâtiment ;
- M. Baptiste LORENZI, ingénieur divisionnaire de de l'industrie et des mines, adjoint à la cheffe du service énergie et bâtiment ;
- M. Thibaut BADOUAL, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département climat, air, énergie ;
- Mme Nathalie BOUSQUET, ingénieure principale territoriale, cheffe du département bâtiment.

Article 18

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France par intérim, tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux sanctions administratives et pénales du code de l'environnement et relevant de l'article 3 de l'arrêté portant délégation de signature du préfet des Yvelines susvisé, à :

- M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, ingénieure des mines, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Marion RAFALOVITCH, ingénieure hors-classe de l'industrie et des mines, responsable du département risques naturels et ses adjointes, Mme Laurence BALMES, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, et Mme Sophie SAUVAGNAT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;
- Mme Irène ALFONSI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au responsable du département risques chroniques
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département risques accidentels du service prévention des risques, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Aurore FARGETTE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service énergie et bâtiment ;
- M. Baptiste LORENZI, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint à la cheffe du service énergie et bâtiment ;
- M. Thibaut BADOUAL, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département climat, air et énergie ;
- M. Thomas BOUYER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politiques et police de l'eau ;
- M. Laurent TELLECHEA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, adjoint au chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Caroline LAVALLART, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe, adjointe au chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Evelyne GODEHEU, administratrice de l'État, cheffe du département instruction loi sur l'eau ;
- Mme Julie FAURE, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du département instruction loi sur l'eau ;
- Mme Lucile RAMBAUD, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service nature et paysage, et son adjoint, M. Robert SCHOEN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Laurence RUVILLY, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sites et paysages du service nature et paysage, et son adjointe Mme Florence MOTTES, architecte urbaniste de l'État ;
- M. Stéphane LUCET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du département espaces naturels du service nature et paysage, et son adjoint M. Antoine LOMBARD, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département faune et flore sauvages du service nature et paysage, et son adjoint, M. Jean-François VOISIN, ouvrier des parcs et ateliers, ingénieur haute maîtrise niveau 1 ;
- Mme Delphine DUBOIS, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe de l'unité départementale des Yvelines ;
- Mme Marielle MUGUERRA, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, adjointe à la cheffe de l'unité départementale des Yvelines.

Article 19

La décision DRIEAT-IDF n° 2023-0665 du 6 septembre 2023 portant subdélégation de signature pour les matières exercées pour le compte du préfet des Yvelines est abrogée.

Article 20

L'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Fait à Paris, le 8 novembre 2023

La directrice régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

signé

Emmanuelle GAY

Ministère de la Justice

IDF-2023-11-08-00004

Arrêté de subdélégation de signature DIR PJJ IDF
08112023



DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

DIRECTION INTERREGIONALE
ÎLE DE FRANCE - OUTRE-MER

ARRETE

**Portant Subdélégation De La Signature Du Directeur Interrégional
De La Protection Judiciaire De La Jeunesse
Île-De-France Et Outre-Mer**

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 5 novembre 2020 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Hervé DUPLENNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, à compter du 1^{er} janvier 2021;

VU l'arrêté IDF-2020-11-27-003 portant délégation de signature à monsieur Hervé DUPLENNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Arrête

Article 1er

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire générale	M ^{me} Myriam GIDELLES
75	Directeur des Ressources Humaines	M. Frédéric BERARD
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Responsable Unité Exécution Budgétaire de la Direction de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Pascale LEPROVOST

A l'effet de signer, à compter du 8 novembre 2023, au nom du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 1 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} SEVERINE DEVAUX
75	Secrétaire générale	M ^{me} MYRIAM GIDELLES
75	Directeur des ressources humaines	M. FREDERIC BERARD
75	Directeur de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M ^{me} LAURE PAVY

Ainsi qu'aux personnes indiquées dans la liste nominative en annexe 1.

A l'effet de signer, à compter du 8 novembre 2023, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 2 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 2 Bis

Il est donné délégation de signature :

Aux directeurs des services, Responsable de l'appui au pilotage territorial, adjoints administratifs et secrétaires administratifs, dont la liste figure en annexe 2, pour constater le service fait dans le progiciel Chorus Formulaires.

Article 3

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Severine DEVAUX
75	Secrétaire générale	M ^{me} Myriam GIDELLES
75	Directeur de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Responsable de l'unité immobilier de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M ^{me} Helene BERTHAUME

A l'effet de signer, à compter du 8 novembre 2023, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 3 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 4

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Severine DEVAUX
75	Secrétaire générale	M ^{me} Myriam GIDELLES

75	Directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directeur des ressources humaines	M. Frederic BERARD
75	Responsable de l'unité commande publique de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	M. Maxime BRUN

A l'effet de signer, à compter du 8 novembre 2023, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 4 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 5

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice Interrégionale Adjointe	M ^{me} Severine DEVAUX
75	secrétaire Générale	M ^{me} Myriam GIDELLES

A l'effet de signer, à compter du 8 novembre 2023, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 5 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 6

Une ampliation de cet arrêté est adressée au Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 7

Est abrogé, à compter du 8 novembre 2023, l'arrêté IDF-2023-10-04-00002 du 4 octobre 2023 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Article 8

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles de ce présent arrêté sont chargés, à compter du 8 novembre 2023, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 8 novembre 2023,

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et par délégation,

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Signé

Hervé DUPLLENNE

ANNEXE 1 : Liste nominative relative à l'article 2 de présent arrêté

Directi on	Structure d'affectation	Unité éducative	Emploi	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale	KIEFFER	MEIGNAN	Anne
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale adjointe	GIL		Nathalie
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RACINE		Kavita
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnel les	RUELLAND		Richard
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnel les	COUEDOR		ANNE
	EPE Paris	EPE Paris	Directeur de service	TAIL		Djamila
	EPE Paris	EPE Paris	RUE	MESTACK		GUILLAUME
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Directrice de service	MORDELET		Oriane
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Responsable d'unité éducative	GODECHOT		Elodie
	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT	Responsable d'unité éducative	PISANIAS		Mireille
	STEMO PARIS MNA	STEMO PARIS MNA	Directrice de service	BERENGER		Emma
	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	SAOULI		Tifany
	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	DESSEN		Laetitia

	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directrice de service	TAUPIN		Marguerite
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	Responsable d'unité éducative	ETANCELIN		Kevin
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO LAFAYETTE - APPROCHE SYSTEMIQUE	Responsable d'unité éducative	BAUJARD		Marie-Hélène
	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directrice de service	VALEMBOIS		Aude
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Responsable d'unité éducative	PINON		Claire
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE	Responsable d'unité éducative	GUAMIS		Thérèse
	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directeur de service	ARCHICH		Mohamed
	STEI DE PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	Responsable d'unité éducative	JEAN		Véronique
	STEI DE PARIS	UEAJ ROMAINVILLE	Responsable d'unité éducative	SER		Patrick
	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directrice de service	PREVOST		Typhaine
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHÂTEAU D'EAU	Responsable d'unité éducative	DELACOURT		Sarah
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	STEPHAN		Cécile
DTPJJ 77	DTPJJ 77	DTPJJ77	Directrice territoriale	RAULET		Christelle
	DTPJJ 77	DTPJJ77	Directeur territorial adjoint	LEHRY		Michel
	DTPJJ 77	DTPJJ77	Responsable des politiques	COPPRY		Nadia

			institutionnelles			
DTPJJ 77	DTPJJ 77		Responsable de l'appui au pilotage territorial	LAUTRU		Corinne
DTPJJ 77	DTPJJ77		Responsable des politiques institutionnelles	BONETTY		Julien
STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77		Directrice de service	FRANCOIS		Marie-Gabrielle
STEMOI SUD 77	UEMO MELUN		Responsable d'unité éducative	GUIGUET		Jean-Sébastien
STEMOI SUD 77	UEMO MONTEREAU		Responsable d'unité éducative	GAGNE	GUIGNAT	Nathalie
STEMOI SUD 77	UEAT MELUN		Responsable d'unité éducative	ROSE	-	Anne
STEMOI SUD 77	UEAJ MELUN		Responsable d'unité éducative	AMAR	BOUSSAR D	Aurélie
EPEI MEAUX	EPEI MEAUX		Directrice de service	BUFFIERE		Laurine
EPEI MEAUX	UEHC MEAUX		Responsable d'unité éducative	ETOUNDI		Pierre
EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES		Responsable d'unité éducative	MILLET		Aurélia
STEMO NORD 77	STEMO NORD 77		Directeur de service	OLIVIER		Muriel
STEMO NORD 77	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND		Responsable d'unité éducative	CECCALDI-REGNIER	REGNIER	Aline
STEMO NORD 77	UEMO - PEAT MEAUX		Responsable d'unité éducative	SAVIER	D'ENTRAYGUES	Sandrine

	STEMO NORD 77	UEMO LAGNY SUR MARNE	Responsable d'unité éducative	PICART		Aurélia
	STEMOI CENTRE 77	STEMOI CENTRE 77	Directeur de service			
	STEMOI CENTRE 77	UEMO LIEUSAIN	Responsable d'unité éducative	HASNI		Abdellah
	STEMOI CENTRE 77	UEMO TORCY	Responsable d'unité éducative	GLOUBI		Jaoad
	STEMOI CENTRE 77	UEAJ COMBS LA VILLE	Responsable d'unité éducative	BEN ESSAVY		Abdel
DTPJJ 78	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directrice territoriale	DEGENEVE	GROH	Bathilde
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directrice territoriale adjointe	SAUGNER	ADAM	Déborah
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable de l'appui au pilotage territorial	JEAN-BAPTISTE		Sylvie
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable des politiques institutionnelles	GUIMBELET		Jean-Christophe
	STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directeur de service	FERNANDES		Daniel
	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VOISINS	Responsable d'unité éducative	ROCHETTE		Dominique
	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	MIRANDA		Veronica
	STEMO SUD YVELINES	UEAT VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	GOFRON		Mathilde
	EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directrice de service	THELLIER		Jenna

	EPEI SUD YVELINES	UEHDR VOISIN LE BRETONNEUX	Responsable d'unité éducative	LELOUEY		Nathalie
	EPEI SUD YVELINES	UEAJ PS VILLEPREUX	Responsable d'unité éducative	EICHHORST		Yolande
	EPEI SUD YVELINES	UEAJ DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	GUERIN		Magali
	STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directrice de service	SAR		Fabienne
	STEMO VAL DE SEINE	UEMO POISSY	Responsable d'unité éducative	SAINT- MARTIN		Ghislaine
	STEMO VAL DE SEINE	UEMO MANTES	Responsable d'unité éducative	AUBRY		Stéphanie
	EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directeur de service	BLACHON		Jean- Baptiste
	EPEI NORD YVELINES	UEHC AUBERGENVIL LE	Responsable d'unité éducative	FALL		Mansour
	EPEI NORD YVELINES	UEAJ POISSY	Responsable d'unité éducative	BINET		Yann
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Directrice de Service	DEHAUDT		Elise
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	VIGOUROUX		Françoise
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	HOUZELOT		Emmanuel e
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	AYAT		Abdelkader
DTPJJ 91	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directeur territorial	TILOUCH		Hakim
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directrice Territoriale Adjointe	MORINEAU		Eglantine

	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MEIGNAN		Philippe
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial - RH	BURGLEN		Magali
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable des politiques institutionnelles	LECHAIN		Kévin
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directrice de service	MARTINAT		Laurence
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative			
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	KOUASSI		Evelyne
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	LIEVENS	PEMPIE	Émilie
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directrice de service	BRIDIER	ZERWETZ	Malika
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DELASSE		Didier
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	GOMIS		Adélaïde
	EPE 91	EPE 91	Directeur de service			
	EPE 91	UEHC DRAVEIL	Responsable d'unité éducative	BLEUZEN		Caroline
	EPE 91	UEHC EPINAY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	CORTESE	MANKASS A-NKOUNK OU	Émilie

STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur de service	DIABIRA		Gniaki
STEI ESSONNE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DEVILLE		Manuel
STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	COHIN		Marie
STEI ESSONNE	UEAJ LES ULIS	Responsable d'unité éducative	BERTIER		Sophie
SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Directeur de service	PAINDORGE		François
SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	ALESSANDRI	GOTZOR G	Élodie
SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	VIEL		Sandy
SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	DUPRE-DAVILLE		Angélique
STEMO BRETIGNY SUR ORGE	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	Directrice de service	PRIEST		Carole
STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO BRETIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	RIGHELE	MUNOZ	Noémie
STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	Responsable d'unité éducative	BOUGAULT	BLANCHARD	Anne
STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	TIKHERBATINE	MEHABLI	Zelahika
STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directrice de service	MAUNOURY		Hélène
STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	Responsable d'unité éducative	COURBE	DAUDRE	Chrystèle

	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	OULION		Sophie
	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	Responsable d'unité éducative	TOURE		Mamadou
DTPJJ 92	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directeur territorial	BOUBKER		abdelaziz
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directrice territoriale adjointe	WOIRRET		Marilyn
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial			
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable des politiques institutionnelles	MEHDAOUI		Soraya
	STEMO NORD 92	STEMO NORD 92	Directeur de service	ALFARO		José
	STEMO NORD 92	UEMO LA GARENNE COLOMBES	Responsable d'unité éducative	SAGON		Audrey
	STEMO NORD 92	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	Responsable d'unité éducative	CHADLI		Kheira
	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur de service	BOMANE-SAÏB		Gérard
	STEMO Centre 92	UEMO NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FALCONNET		Corinne
	STEMO Centre 92	UEMO SURESNES	Responsable d'unité éducative	THEETEN		Peggy
	STEMO Centre 92	UEAT NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FLOUME		Caroline
	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur intérim	BOMANE-SAÏB		Gérard

	STEMO SUD 92	UEMO BOURG LA REINE	Responsable d'unité éducative	CECCHET		Jean-Luc
	STEMO SUD 92	UEMO MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	GERY		Isabelle
	EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directeur intérim	ALFARO		José
	EPEI ASNIERES	UEHC ASNIERES	Responsable d'unité éducative	CHEVRIER		Olivier
	EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Responsable d'unité éducative	BAYA	BAKAYOK O	Najoie
	EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directeur de service	LEAL		Sarah
	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Responsable d'unité éducative	COMPAN		Chrystèle
	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	MAILLOT		Khadija
DTPJJ 93	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directrice territoriale	MECHEHAR		Hannifa
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directrice territoriale adjointe	NTIFI		Sophia
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	DESSIS		Pauline
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RABIAT		Chloé
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	PAVAN		Michael
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable des politiques	GARCIA		Lydie

			institutionnelles			
STEMO PANTIN		STEMO/UEMO PANTIN	Directeur de service	ROMEO		Frédéric
STEMO PANTIN		UEMO PANTIN	Responsable d'unité éducative	KOUANG		Alice
STEMO PANTIN		UEMO AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	LECAS		Marie-Lise
STEMO RAINCY	LE	STEMO/UEMO LE RAINCY	Directeur de service	CHAPIN		Angéline
STEMO RAINCY	LE	UEMO NOISY LE GRAND	Responsable d'unité éducative	DALACHE		Elodie
STEMO RAINCY	LE	UEMO LE RAINCY	Responsable d'unité éducative	BELMER		Christelle
STEMO RAINCY	LE	UEMO MONTREUIL	Responsable d'unité éducative	POSADZKI		Aurélié
STEMO PIERREFITTE		STEMO PIERREFITTE	Directrice de service	BOUNAB		Sara
		STEMO PIERREFITTE	FF Directrice	GRECO		Clélia
STEMO PIERREFITTE		UEMO PIERREFITTE	Responsable d'unité éducative	BEY		Anne Pauline
STEMO PIERREFITTE		UEMO SAINT-OUEN	Responsable d'unité éducative	FRERET		Corinne
STEMO PIERREFITTE		UEMO SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	PROVOT		Maxime
STEMO DRANCY		STEMO/UEMO DRANCY	Directeur de service	BOUTET		Julien
STEMO DRANCY		UEMO DRANCY	Responsable d'unité éducative	ROTRON		Cecile

STEMO DRANCY	UEMO AULNAY	Responsable d'unité éducative	CHERIFA MENIRI		Soraya
STEMO DRANCY	QUARTIERS MINEURS Villepinte	Responsable d'unité éducative	LINEY LUBELO		Patricia
CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directrice de service	VACANT		VACANT
	CEF EPINAY	Directeur missioné	GHARBI		Maxime
CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	THEOTEC		Marie
CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	ZEROUALI		Djamal
EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directrice de service	NOURINE ELAID		Rachida
EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Responsable d'unité éducative	DERBAL		Riad
EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Responsable d'unité éducative	DZIAN		Dimitri
EPE ROSNY-SOUS-BOIS	EPE ROSNY-SOUS-BOIS	Directeur de service	GHARBI		Maxime
EPE ROSNY-SOUS-BOIS	UEHDM d'aubervilliers	Responsable d'unité éducative	ARRAMI		Sonia
SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directrice de service	DOCAIGNE		Tess
STEI DE VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	Directeur de service	ANGWE-NZE		Julien
STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Responsable d'unité éducative	BELKEDIEM		Afif
STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	TOULORGE		MAGALI

	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE PANTIN	Responsable d'unité éducative	FERGUENIS		Abd-Mallek
DTPJJ 94	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale	LAPENE		Caroline
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale adjointe	BARTHE		Florence
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MIALON		Virginie
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable des politiques institutionnelles	OLIVE-MARINO		Sonia
	EPE ARCUEIL	EPE ARCUEIL	Directeur de service	DURUAL		Jenna
	EPE ARCUEIL	UEHC Arcueil	Responsable d'unité éducative	LE FOULGOC		Tristan
	EPE ARCUEIL	UEHD CRETEIL	Responsable d'unité éducative	LEROY-GHEDDDAR		Armelle
	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directeur (FF)	SAMSON		Nicolas
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	GAABOUR		Adil
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLIERS-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	PETIT		Cécile
	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directrice de service	MATHONNIE RE		Catherine
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DA SILVA		Nathalie
	STEI CRETEIL	UEAJ LE-PERREUX-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	BONNEAU		Cherazade

	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL RA "du soleil plien l'assiette"	Responsable d'unité éducative	HOUBRON		Benoit
	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directrice de service	JAZANI		Carla
	STEMO CENTRE 94	UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative	TURRIERE		Céline
	STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE- ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative	BENKAHLA		Malika
	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directrice de service	COTE		Thomas
	STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR- MARNE	Responsable d'unité éducative	LACOUX		Céline
	STEMO EST 94	UEAT CRETEIL	Responsable d'unité éducative	MOREY		Caroline
	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directrice de service	PREAUX		Marion
	STEMO OUEST 94	UEMO VITRY- SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	GALLICE		Laetitia
	STEMO OUEST 94	UEMO ARCUEIL	Responsable d'unité éducative	DEMBELE		Fatoumata
DTPJJ 95	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directrice territoriale	BOUISSOU		Catherine
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directeur territorial adjoint	MARREC		Grégory
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	KAHLI		Hourya
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable des politiques institutionnel les	ORTEGA- PELLETIER		Clément

EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directrice de service	XAVIER	XAVIER-GRELET	Stéphane
EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	MAHDID		Sonia
EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	TALLET		Didier
EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directrice de service	NESTORET		Marie-Nella
EPEI DE PONTOISE	UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	MARSILE	BONDOA	Nathalie
EPEI DE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	MAGOTTEAUX		Aurore
CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur de service	MESSAOUDI		Raïssi
CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Responsable d'unité éducative	GRECO		Clélia
CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Responsable d'unité éducative	KOFFI-EBANDA		Raoul
STEMO EST	STEMO EST	Directrice de service	GUIRAUDIE		Emeline
STEMO EST	UEMO SARCELLES	Responsable d'unité éducative	EUGENE		Audrey
STEMO EST	UEMO ARNOUVILLE	Responsable d'unité éducative	DJOMBE		Thomas
STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur de service	FADIGA		Mamadou
STEMO OUEST	UEMO COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	BEY	VAZELLE	Angeline
STEMO OUEST	UEMO ARGENTEUIL	Responsable d'unité éducative	LE NOZERH		Joanna

	STEMO OUEST	UEAT PONTOISE	Responsable d'unité éducative	DUBARD		Corinne
DIR PJJ	DIRPJJ	DIRECTION	Directeur interrégional adjoint	DEVAUX		Séverine
	DIRPJJ	DIRECTION	Secrétaire générale	GIDELLES		Myriam
	DIRPJJ	CABINET	Cheffe de cabinet	PAJOU	DEHRI-PAJOU	Réjane
	DIRPJJ	CABINET	Cheffe de cabinet adjointe	TEMBELY		Aminata
	DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines	BERARD		Frédéric
	DIRPJJ	DRH	Directrice des ressources humaines adjointe	BLANCHE		Aurélie
	DIRPJJ	DRH	Cheffe de pôle de la gestion administrative et Financière	DEMAY		Marie-Ange
	DIRPJJ	DRH	Cheffe de pôle de la gestion administrative et Financière	RITT		Anaïs
	DIRPJJ	DRH	Responsable gestion administrative et financière	LUCE		Marie-Claire
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	TECHER		Sonia

	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion prévisionnel des emplois et des compétences	GARCIA		Emilie
	DIRPJJ	DRH	Responsable juridique contentieux	OULMOKTAR		Inès
	DIRPJJ	MISSION DIR	Responsable maîtrise des risques	MILLET		Béatrice
	DIRPJJ	MISSION DIR	Chargé de mission Outre-mer	TETU-DUMAS		Steevens
	DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI	PAVY		Laure
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable contrôle interne financier	VACANT		
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	PEREIRA		Anne-Christine
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	CLAUDE		Virginie
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	NOUTSA		Nicolas
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité facturation SAH	FEBVRE		Caroline
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité immobilier	BERTHAUME		Hélène
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité exécution Budgétaire	LEPROVOST		Pascale

DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité Commande Publique	BRUN		Maxime
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité commande publique	SAFFAR		Karine
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	EGUREN		Amada
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	BELZIT		Jenny
DIRPJJ	DEPAFI	Directeur au Système d'informatio n	SERRE		Jean-Marc
DIRPJJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	OCCHIPINTI		Laurence
DIRPJJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	BERTOUT		Emmanuel e
DIRPJJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	WEILL		Adina
DIRPJJ	DME	Directeur des missions éducatives	BASSINOT		Jean-Yves
DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives adjointe	VACANT		
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAI RE RH	QUERREC		Isabelle
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAI RE RH	GONDAO		Rosa

	DIRPJJ	DRH	GESTIONNAI RE RH	JAY		SYLVAIN
--	--------	-----	---------------------	-----	--	---------

ANNEXE 2 : Liste nominative relative à l'article 2 bis de présent arrêté

Directi on	Structure d'affectation	Unité éducative	Emploi	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsabl e de l'appui au pilotage territorial	RACINE		Kavita
	EPE Paris	EPE Paris	Directrice de service	TAIL		Djamila
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Directrice de service	MORDELET		Oriane
	STEMO PARIS MNA	STEMO PARIS MNA	Directrice de service	BERENGER		Emma
	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directrice de service	TAUPIN		Marguerite
	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directrice de service	VALEMBOIS		Aude
	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directrice de service	ARCHICH		Mohamed
	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directrice de service	PREVOST		Typhaine
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	DESJU		LYDIE
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	AHMED RABI		NEMA
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	GOMIS		KAKABINDO UTHE
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	REGNAULT		Odette
	EPE PARIS	UEHC SALOMON DE CAUS	SECRETAIR E (Constat service fait)	BARRY		MARIE LAURE

STEI PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	SECRETARIE (Constat service fait)	IFOUDINE	DOUBLALI	RABHA
STEI PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	ADJ. ADM. (Constat service fait)	GHALLAB		Adam
STEI PARIS	UEAJ RUE DE ROMAINVILLE	SECRETARIE (Constat service fait)	TISSIER		GUYLAINE
STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHÂTEAU D'EAU	ADJ. ADM. (Constat service fait)	ATTELY		JEANNE
STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	SECRETARIE (Constat service fait)	MAQUELA-MAQUILA		MASSAMUNA
STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	SECRETARIE (Constat service fait)	BURNAT		WASSILA
STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	SECRETARIE (Constat service fait)	MOKRANE	IDANI	NADIA
STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	SECRETARIE (Constat service fait)	SELMI		VICTORIA
STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LA FAYETTE	SECRETARIE (Constat service fait)	POULIN		STEFFY
STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LA FAYETTE	ADJ. ADM. (Constat service fait)	QUENTIN		Mathilde
STEMO PARIS EST	UEMO PARIS CHEMIN VERT	SECRETARIE (Constat service fait)	SOUICI		LOTFI
STEMO PARIS EST	UEMO PARIS GOUBET	SECRETARIE (Constat service fait)	BOUAROUA		HAYET
STEMO DEROGATOIRE PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	SECRETARIE (Constat service fait)	RAMKUMAR		SARANIYA
STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS BASTILLE	SECRETARIE (Constat service fait)	LEROY		GAELE

	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS FRIANT	SECRETARIE (Constat service fait)	BRUNE		Dilan
DTPJJ 77	DTPJJ 77	DTPJJ 77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	LAUTRU		Corinne
	STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77	Directrice de service	FRANCOIS		Marie-Gabrielle
	EPEI MEAUX	EPEI MEAUX	Directrice de service	BUFFIERE		Laurine
	STEMO NORD 77	STEMO NORD 77	Directeur de service	OLIVIER		Muriel
	STEMOI CENTRE 77	Directeur				
	DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	DIRUIT	FERRY	CINDY
	DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	THEBAUD		YVES
	DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	MARREAU		ISABELLE
	DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	JACQUELIN	RONDEAU	MARIE JOSE
	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	SECRETARIE (constat service fait)	DESPLAN	BOA	LUCETTE
	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	SECRETARIE (constat service fait)	MANDRET		JULIE
	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	SECRETARIE (constat service fait)	BRELLE		Mathieu
	STEMO NORD SEINE ET	UEMO LAGNY SUR MARNE	SECRETARIE (constat service fait)	MESSIBA	NIAKATE	THERESA

MARNE siège à MEAUX					
STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	SECRETARIE (constat service fait)	DUPIN		ISABELLE
STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX GAMBETTA	SECRETARIE (constat service fait)	DOUKALI	ABDICHE	NAWEL
STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEAJ COMBS LA VILLE	SECRETARIE (constat service fait)	SAPIENZA		JOCELYNE
STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO LIEUSAIN	SECRETARIE (constat service fait)	PECHINE	LELOUP	BERNADETTE
STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO TORCY	SECRETARIE (constat service fait)	NIAKATE		SALE
STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAJ MELUN DUGUESCLIN	SECRETARIE (constat service fait)	RIVOIRE		STEPHANIE
STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAT MELUN	SECRETARIE (constat service fait)	HACHIM	BAROUDI	RADIA
STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETARIE (constat service fait)	BYTYQI		MARINA
STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETARIE (constat service fait)	OBENG	NKANSA AGARKO	MAJORIE
STEMOI MELUN SUD SEINE ET	UEMO MONTEREAU	SECRETARIE (constat service fait)	CHARLET	THUILLEAUX	MURIEL

	MARNE VAUX LE PENIL					
DTPJJ 78	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsabl e de l'appui au pilotage territorial	JEAN- BAPTISTE		Sylvie
	STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directeur de service	FERNANDE S		Daniel
	EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directrice de service	THELLIER		Jenna
	STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directrice de service	SAR		Fabienne
	EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directeur de service	BLACHON		Jean-Baptiste
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Directrice de Service	DEHAUDT		Elise
	DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	CASSUBIE		Cindy
	DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	LEUDIERE		Virginie
	DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	BAPT		Valérie
	DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	GOVEDAR OVIC		Marina
	DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	PAYET		Gladys
	EPEI NORD YVELINES siège à AUBERGENVIL LE	UEHC AUBERGENVIL LE	SECRETAIR E (Constat service fait)	HAMEL		Estelle

	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VERSAILLES SUD YVELINES	SECRETAIR E (Constat service fait)	MASSE	LEBBAKH AR	Meryem
	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VILLEPREUX	SECRETAIR E (Constat service fait)	BELARBI	BOUBCHI R	Warda
	EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEHD dite renforcée VOISINS LE BRETONNEUX	SECRETAIR E (Constat service fait)	FIERAIN		Angeline
	SE-EPM PORCHEVILLE	UESEEP M PORCHEVILLE	SECRETAIR E (Constat service fait)	BERTIN		Bérengère
	SE-EPM PORCHEVILLE	UESEEP M PORCHEVILLE	SECRETAIR E (Constat service fait)	KARI		Razera
	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEAT VERSAILLES	SECRETAIR E (Constat service fait)	RIET		Sandrine
	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VERSAILLES	SECRETAIR E (Constat service fait)	NIAKATE		Fatoumata
	STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VOISINS LE BRETONNEUX	SECRETAIR E (Constat service fait)	TANDIA	DELACOU X	Diariétou
	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO MANTES LA JOLIE	SECRETAIR E (Constat service fait)	GOLD DALG		Thomas
	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO POISSY	SECRETAIR E (Constat service fait)	FRIHA		Benjamin
DTPJJ 91	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsabl e de l'appui au pilotage territorial	MEIGNAN		Philippe
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsabl e de l'appui au pilotage territorial - RH	BURGLEN		Magali

CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directrice de service	MARTINAT		Laurence
CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directrice de service	BRIDIER	ZERWETZ	Malika
EPE 91	EPE 91	Directeur de service			
STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur de service	DIABIRA		Gniaki
SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Directeur de service	PAINDORGE		François
STEMO BRETIGNY SUR ORGE	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	Directrice de service	PRIEST		Carole
STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directrice de service	MAUNOURY		Hélène
CEF BURES SUR YVETTE	UECEF BURES SUR YVETTE	SECRETARIE (Constat service fait)	KAZUMBA-ILUNGA	WASSO	MAMINA
CEF SAVIGNY SUR ORGE	UECEF SAVIGNY SUR ORGE	SECRETARIE (Constat service fait)	MILARD	PEOLAT	MICHELE
DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	FERAS		SABRINA
DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	HADDOUCHI		FATIMA
DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	COMMERGNAT		Laure
DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	VINCENT	DUPONT	STELLA
DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	NTSIKABAKA	MASSAMBA MAKAVOUA	ESTELLE

	EPE ESSONNE DRAVEIL	UEHC DRAVEIL	SECRETAIR E (Constat service fait)	BELAIR		MALIKA
	EPE ESSONNE DRAVEIL	UEHC EPINAY SUR ORGE	SECRETAIR E (Constat service fait)	MILARD	PEOLAT	MICHELE
	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETAIR E (Constat service fait)	YANSOUN OU LINYON		JOELLE
	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETAIR E (Constat service fait)	GROZ		MARIE
	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ BURES SUR YVETTE	SECRETAIR E (Constat service fait)	KERFEZ		LAMIA
	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	SECRETAIR E (Constat service fait)	SMAIL	CIAVAREL LA	SABRINA
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO BRETIGNY SUR ORGE	SECRETAIR E (Constat service fait)	GUETTROT		ESTELLE
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	SECRETAIR E (Constat service fait)	LI FUT WAH		RICHARD
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	SECRETAIR E (Constat service fait)	VADEE		CASSANDRA
	STEMO COURCOURO NNES	UEAT EVRY	SECRETAIR E (Constat service fait)	MOHAMED	DIAKANA- NGAI	TAMHINE
	STEMO COURCOURO NNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	SECRETAIR E (Constat service fait)	BOUDON	DESSAGN E	SYLVIE
	STEMO COURCOURO NNES	UEMO COURCOURO NNES	SECRETAIR E (Constat service fait)	ADDA REZIG		LINDA
DTPJJ 92	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsabl e de l'appui au pilotage territorial	CHASSE		Louis- Dominique

STEMO NORD 92	STEMO NORD 92	Directeur de service	ALFARO		José
STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur de service	BOMANE-SAÏB		Gérard
STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur intérim	BOMANE-SAÏB		Gérard
EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directeur intérim	ALFARO		José
EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directeur de service	LEAL		Sarah
DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	LOUISON		ESTHER
DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	RIOS VERA		MANUEL
DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	CALMON		CORINNE
DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (constat service fait)			
EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEAJ LEVALLOIS PERRET	SECRETARIE (constat service fait)	BORIES SCOTT		ERIC
EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEHC ASNIERES SUR SEINE	SECRETARIE (constat service fait)	KHORCHID		SORAYA
EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	SECRETARIE (constat service fait)	MICHEL	DUCALCON	CATHY
EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	SECRETARIE (constat service fait)	PETIT	COLUCCI	CATHERINE

EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	SECRETARIE (constat service fait)	MERCIER		Stéphanie
STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO BOURG LA REINE	SECRETARIE (constat service fait)	BOUDAREN E	NEGROUC HE	ROSA
STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO MALAKOFF	SECRETARIE (constat service fait)	MURCIA	LEFORT	JACQUELINE
STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO MALAKOFF	SECRETARIE (constat service fait)	BINTA		DIATTA
STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO LA GARENNE COLOMBES	SECRETARIE (constat service fait)			
STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	SECRETARIE (constat service fait)	BENJAA		NAJIA
STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	SECRETARIE (constat service fait)	ADILE		ZAIDA
STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEAT NANTERRE	SECRETARIE (constat service fait)	MERAOUN A		NADIA
STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO NANTERRE	SECRETARIE (constat service fait)	DA COSTA BORDA		MICHELLE

	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO SURESNES	SECRETAIR E (constat service fait)	SILVAIN		NATHALIE
DTPJJ 93	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsabl e de l'appui au pilotage territorial	DESSIS		Pauline
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsabl e de l'appui au pilotage territorial	RABIAT		Chloé
	STEMO PANTIN	STEMO/UEMO PANTIN	Directeur de service	ROMEO		Frédéric
	STEMO LE RAINCY	STEMO/UEMO LE RAINCY	Directeur de service	CHAPIN		Angéline
	STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directrice de service	BOUNAB		Sara
		STEMO PIERREFITTE	FF Directrice	GRECO		Clélia
	STEMO DRANCY	STEMO/UEMO DRANCY	Directeur de service	BOUTET		Julien
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directrice de service	VACANT		VACANT
		CEF EPINAY	Directeur missioné	GHARBI		Maxime
	EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directrice de service	NOURINE ELAID		Rachida
	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	Directeur de service	GHARBI		Maxime
	SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directrice de service	DOCAIGNE		Tess
	STEI DE VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	Directeur de service	ANGWE- NZE		Julien
	CEF EPINAY SUR SEINE	UECEF EPINAY SUR SEINE	SECRETAIR E (constat service fait)	ZOUARH		SAMIA
	DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ASSISTANT RAPT	CHERRAD		SONIA

			(constat service fait)			
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN			ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	DROUET		PASCALE
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN			SECRETARIE (constat service fait)	CHAFA		Thania
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN			SECRETARIE (constat service fait)	NAMILOS		Manuella
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN			ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	JEAN LOUIS		CECILIA
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN			ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	LEFEUVRE		GABRIELLE
EPE PANTIN	UEHC PANTIN		SECRETARIE (constat service fait)	GOVINDIN		PATRICIA
EPE PANTIN	UEHD PANTIN		SECRETARIE (constat service fait)	CHAJID	TRINQUIER	DJAMILA
EPE SEINE SAINT DENIS	UEHC ROSNY SOUS BOIS		SECRETARIE (constat service fait)	MIRI		FAZILET
EPE SEINE SAINT DENIS	UEHD AUBERVILLIERS		SECRETARIE (constat service fait)	MASSOL	HERON	PRISCA
SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY		SECRETARIE (constat service fait)	TEROSIET		JEAN PIERRE
SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY		SECRETARIE (constat service fait)	REGHDAL		SANIA
SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY		SECRETARIE (constat service fait)	RAHARIJAO NA		MYREILLE

STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	SECRETAIR E (constat service fait)	CARRAUD	DART	MARIE CHRISTINE
STEI VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	SECRETAIR E (constat service fait)	CHAVATTE		BRUNO
STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	SECRETAIR E (constat service fait)	HENRY		Marine
STEI VILLEMOMBLE	UEAJ SAINT- DENIS	SECRETAIR E (constat service fait)	VACANT		VACANT
STEMO DRANCY	UEMO AULNAY SOUS BOIS	SECRETAIR E (constat service fait)	CHAHID	SELLOU	FOUZIA
STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	SECRETAIR E (constat service fait)	BERNA	SULTAN	CORALIE
STEMO DRANCY	UEQM VILLEPINTE	SECRETAIR E (constat service fait)	SEBIANE		HAKIMA
STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	SECRETAIR E (constat service fait)	ANDRE- FLORENTIN		LORAINNE
STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	SECRETAIR E (constat service fait)	DURANTEA U		CHRISTINE
STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	SECRETAIR E (constat service fait)	SILVA		CAROLINE
STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIER S	SECRETAIR E (constat service fait)	VIGILANT		ALINE
STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	SECRETAIR E (constat service fait)	CALO		MARINA
STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO PIERREFITTE	SECRETAIR E (constat service fait)	BEN AMOR		AMMA
STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO ST DENIS	SECRETAIR E (constat service fait)	BRUMANT		NATHALIE

	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO SAINT OUEN	SECRETAIR E (constat service fait)	LEBRETON		SAMANTHA
DTPJJ 94	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsabl e de l'appui au pilotage territorial	MIALON		Virginie
	EPE ARCUEIL	EPE ARCUEIL	Directeur de service	DURUAL		Jenna
	EPE VAL-DE- MARNE	EPE VAL-DE- MARNE	Directeur (FF)	SAMSON		Nicolas
	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directrice de service	MATHONNI ERE		Catherine
	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directrice de service	JAZANI		Carla
	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directrice de service	COTE		Thomas
	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directrice de service	PREAUX		Marion
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	RELUT		JOELLE
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	VILMEN	LAVENETT E	JOCELYNE
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	POULOLO		Clarisse
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	HAUDIQUE T		VALERIE
	EPE ARCUEIL	UEHC ARCUEIL	SECRETAIR E (constat service fait)	VIGLA		PAUL
	EPE ARCUEIL	UEHD CRETEIL	SECRETAIR E (constat service fait)	SAINT ANDRE		Angeline

EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC NOGENT SUR MARNE	SECRETARIE (constat service fait)	FRIGERE		Liliane
EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC VILLIERS SUR MARNE	SECRETARIE (constat service fait)	HARTOUN		FATIHA
STEI CRETEIL	UEAJ RESTAURANT D'APPLICATION CRETEIL	SECRETARIE (constat service fait)	RICHARD		CAROLYNE
STEI CRETEIL	UEAJ LE PERREUX SUR MARNE	SECRETARIE (constat service fait)	JAMES		NATHALIE
STEI CRETEIL	UEAJ LE PERREUX SUR MARNE	SECRETARIE (constat service fait)	/		/
STEI CRETEIL		SECRETARIE (constat service fait)	BEUST	HOUCHOT	CARINE
STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO CRETEIL	SECRETARIE (constat service fait)	KHANJY		LIELA
STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO VILLENEUVE ST GEORGES	SECRETARIE (constat service fait)	PALAZOT		LUCIE
STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEAT CRETEIL	SECRETARIE (constat service fait)	BOULERHCHA	RENAUDEAU	NASSERA
STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEMO NOGENT SUR MARNE	SECRETARIE (constat service fait)	YATERA		FATOUMATA
STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à	UEMO ARCUEIL	SECRETARIE (constat service fait)	KANOR		FREDERIQUE

	VITRY SUR SEINE					
	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO ARCUEIL	ADJ. ADM. (constat service fait)	STANUSIC		JADRANKA
	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO VITRY SUR SEINE	SECRETAR E (constat service fait)	LOUKILI		YAMINA
DTPJJ 95	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsabl e de l'appui au pilotage territorial	KAHLI		Hourya
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directrice de service	XAVIER	XAVIER-GRELET	Stéphane
	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directrice de service	NESTORET		Marie-Nella
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur de service	MESSAOUD I		Raïssi
	STEMO EST	STEMO EST	Directrice de service	GUIRAUDIE		Emeline
	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur de service	FADIGA		Mamadou
	DTPJJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	GUERIN		FREDERIC
	DTPJJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE		ASSISTANT RAP T (constat service fait)	CONTRAU L T		PATRICIA
	DTPJJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE		ASSISTANT RAP T (constat service fait)	GOUMON		CHRISTELLE
	CEF ST BRICE SOUS FORET	UECEF ST BRICE SOUS FORET	SA (constat service fait)	LAPORAL		MARIE FRANCE

	EPEI PONTOISE	UEAJ COURDIMAN CHE	ADJ-A (constat service fait)	TINOT		MYRIANE
	EPEI PONTOISE	UEHC PONTOISE	SECRETARIE (constat service fait)	BOURAS	GLET	SOUAD
	EPEI VILLIERS LE BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	SECRETARIE (constat service fait)	SEYMOUR	ZELINE	SOPHIE
	EPEI VILLIERS LE BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	SECRETARIE (constat service fait)	OUAISS		Sofia
	STEMO COURDIMAN CHE OUEST VAL D'OISE	UEAT PONTOISE	SECRETARIE (constat service fait)	SELLIER	DURAND	LILIANE
	STEMO COURDIMAN CHE OUEST VAL D'OISE	UEMO ARGENTEUIL	SECRETARIE (constat service fait)	ROUIBAH		HAFIDA
	STEMO COURDIMAN CHE OUEST VAL D'OISE	UEMO COURDIMAN CHE	SECRETARIE (constat service fait)	PAUMIER		BELINDA
	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO ARNOUVILLE	SECRETARIE (constat service fait)	LENGLET		NATHALIE
	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO SARCELLES	SECRETARIE (constat service fait)	RODRIGUES CARVALHO	CARRICO	MARIA AMELIA
DIR PJJ	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUDGET ET FINANCIER (constat service fait)	GONZALEZ	CARAGLIANO	ESPERANCE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUDGET ET FINANCIER (constat service fait)	NTCHORERE		SABRINA

DIRPJJ	DEPAFI	SECRETAIR E (constat service fait)	MIRA		SALIHA
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONN AIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	GENOUD		FABIEN
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONN AIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	BELZIT		JENNY
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONN AIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	FEBVRE		CAROLINE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONN AIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	HOUOT		MARTINE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONN AIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	NOUTSA		Nicolas
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONN AIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	LUIRARD		LAURENCE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONN AIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	PEREIRA		ANNE CHRISTINE

	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONN AIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	SAFFAR		KARINE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONN AIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	GENOUD		EMILIE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONN AIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	MILLET		TIMOTHEE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONN AIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	PLACIDE		MARIE PAULE
	DIRPJJ	DEPAFI	HORS CIBLE	ILPHONSE		THEO
	DIRPJJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	SAMBA		SAMMY
	DIRPJJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	GROS- DESORMEA UX		LILIANE
	DIRPJJ	DME	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	BARONTINI		LUDIVINE
	DIRPJJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	AHAMED		YOUNNA
	DIRPJJ	DIRECTION	SECRETAIR E (constat service fait)	HAMON		CHARLINE

	DIRPJJ	DRH	SECRETARIE (constat service fait)	LAMBERT		CORINNE
--	--------	-----	-----------------------------------	---------	--	---------

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2023-11-09-00001

Arrêté portant délégation de signature aux
agents de la préfecture de la région
d Ile-de-France, préfecture de Paris

Arrêté

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu la Constitution, notamment son article 72 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 131-3 et R. 131-16 ;
- Vu le code des juridictions financières ;
- Vu le code de la défense, notamment ses articles R.1311-1 et R.1311-30 à R.1311-32 ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L330-1 et R330-2 et suivants ;
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 modifiée relative au Défenseur des droits, notamment son article 37 ;
- Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 57 ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- Vu le décret n° 2012-509 du 18 avril 2012 modifié pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;
- Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu le décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2020 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2023-10-16-00008- IDF-2023-10-16-00004 du 16 octobre 2023 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 7 août 2020 portant nomination de Madame Cécile GUILHEM en qualité de cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Christophe AUMONIER en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 7 septembre 2022 portant nomination de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2019 portant nomination de Mme Annaïck MORVAN, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Ile-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2019 portant nomination de Mme Corine PERCHERON, attachée d'administration hors classe, sur l'emploi fonctionnel de conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer de cheffe du service des collectivités locales et du contentieux à la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juin 2022 portant nomination de M. Nicolas SACHOT, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint au directeur des affaires juridiques, chargé de mission aux affaires juridiques du préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 juillet 2022 portant nomination de Mme Tiphaine PINAULT, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 septembre 2023 portant nomination de Mme Inès RÉVOLAT, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France, à compter du 1er octobre 2023 ;

Vu la décision ministérielle du 6 septembre 2022 portant affectation de Mme Cindy LEONI, sous-préfète, en qualité de chargée du pilotage de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 31 août 2022 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRETE

Titre 1^{er} Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, exerçant les attributions relevant du préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Article 1 : I-Sous réserve des dispositions de l'article 7, au titre des attributions du préfet de Paris, et du cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et des services qui y sont rattachés, délégation de signature est donnée à M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances et notes y afférents, y compris ceux dont la signature est réservée au préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de Paris aux chefs des services déconcentrés de l'Etat, et, à l'exclusion :

- 1° de la présentation au conseil de Paris, du rapport annuel des chefs des services de l'Etat dans le département,
- 2° des ordres de réquisition du comptable public en matière de dépenses,
- 3° des décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement de dépense,
- 4° des correspondances nominatives à la maire de Paris et aux parlementaires.

II- Délégation de signature est également donnée à M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, en qualité de chef de projet départemental « Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives » (MILDECA), de coordonnateur régional des chefs de projets départementaux MILDECA et de coordonnateur pour la politique de la ville à Paris, ainsi qu'au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à l'effet de signer les correspondances, notes et arrêtés ainsi que :

1° les actes relatifs aux crédits d'intervention de la politique de la ville (programme 147), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention ;

2° les actes relatifs aux actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (programme 129), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention ;

3° les actes relatifs aux crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD – programme 216), notamment les actes attributifs de subvention (conventions pluriannuelles d'objectifs, conventions, arrêtés), ainsi que les courriers de notification de rejet et d'octroi de subvention.

Article 2 : I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, la délégation de signature prévue au I de l'article 1er est donnée à M. Christophe AUMONIER, sous-préfet hors classe, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.

II-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et, à ce titre, chef de projet départemental « Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives » (MILDECA), coordonnateur régional des chefs de projets départementaux MILDECA et coordonnateur pour la politique de la ville à Paris, délégation de signature est donnée à M. Christophe AUMONIER, sous-préfet hors classe, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer les correspondances, notes et arrêtés ainsi que :

1° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits de la politique de la ville : (programme 147) ;

2° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ hors taxe (HT) par acte et leurs avenants ;

3° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention ;

4° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Programme 129 : coordination du travail gouvernemental – Action 15 « mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives » ;

5° au titre des actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

6° au titre des actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants.

7° au titre du FIPD, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

8° au titre du FIPD, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 300 000€ HT par acte, et leurs avenants.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, et de M. Christophe AUMONIER, la délégation de signature prévue aux I et II du présent article est accordée à Mme Cécile GUILHEM, sous-préfète, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

Article 3 : I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, et de Mme Cécile GUILHEM, délégation de signature est donnée, à Mme Agnès ARABEYRE-NALON, attachée principale d'administration, cheffe du service de la prévention et des urgences sociales, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT au titre du programme « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354),

3° les bons de commande dont le montant n'excède pas 15 000 € HT au titre du programme « Immigration et asile » (n° 303),

4° les certifications « certifié exact et service fait » au titre des 2° et 3°,

5° les états pour servir au paiement au titre des 2° et 3°,

relevant des attributions de ce service.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de Mme Agnès ARABEYRE-NALON, la délégation de signature prévue au I du présent article est donnée à Mme Tiphaine LECLERE, attachée principale d'administration, adjointe à la cheffe du service de la prévention et des urgences sociales.

III - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de Mme Agnès ARABEYRE-NALON et de Mme Tiphaine LECLERE, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Lise SCHMITT-MACCECHINI, attachée d'administration, cheffe du bureau des urgences sociales, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € au titre du programme « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354),

3° les bons de commande dont le montant n'excède pas 15 000 € HT au titre du programme « Immigration et asile » (n° 303),

4° les certifications « certifié exact et service fait » au titre des 2° et 3°,

5° les états pour servir au paiement au titre des 2° et 3°,

relevant des attributions de ce bureau.

IV - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de Mme Agnès ARABEYRE-NALON et de Mme Tiphaine LECLERE, délégation de signature est donnée, à Mme Lucie MONTOY, attachée d'administration, cheffe du bureau des affaires réservées, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er, :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT au titre du programme « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354),

3° les certifications « certifié exact et service fait »,

4° les états pour servir au paiement,

relevant des attributions de son bureau.

V- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de Mme Agnès ARABEYRE-NALON, de Mme Tiphaine LECLERE et de Mme Lucie MONTOY, la délégation de signature prévue au IV est donnée à M. Livier MARC-MANSUY, attaché

d'administration, adjoint à la cheffe du bureau des affaires réservées, et à Mme Manon DEMANGE, attachée d'administration, cheffe de la section « planification des risques ».

Article 4 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, et de Mme Cécile GUILHEM, délégation de signature est donnée à M. Mohamed SOLTANI, attaché d'administration hors classe, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes, correspondances et pièces relevant des attributions de son bureau, ainsi que toute opération budgétaire relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS pour le programme 232 « vie politique », à l'exclusion :

1° des actes, pièces, documents, correspondances administratives, notes, requêtes, mémoires, circulaires et instructions exclus par l'effet de l'article 1er ;

2° des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs ;

3° de tous actes relatifs aux procédures contentieuses ;

4° des décisions négatives concernant les contrats liant l'Etat aux établissements d'enseignement privé ;

5° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner, d'acquérir et d'emprunter pour les établissements reconnus d'utilité publique, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;

6° des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner et d'acquérir pour les congrégations, d'une valeur supérieure à 200 000 € HT ;

7° toute opération budgétaire relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS pour le programme 232 « vie politique ».

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est donnée à Mme Christine BLE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable du secteur élections et affaires générales et à M. Loïc NEUILLY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chargé des élections et affaires générales, à la section "élections, réglementation économique et affaires générales" du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les correspondances et pièces relevant des attributions du secteur élections et affaires générales ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au I du présent article :

1° Les courriers d'accusé réception d'appels public à la générosité (APG),

2° Les décisions de non opposition à l'acceptation d'un legs ou d'une donation (DNO),

3° Les courriers d'accusé réception de complétude ou d'incomplétude des demandes de vente de la part des congrégations religieuses,

4° Les courriers de saisine de la Direction de l'Immobilier de l'État afin d'obtenir une évaluation du prix d'un bien vendu par une congrégation,

5° Les déclarations d'option dans le cadre du droit d'option des bi-nationaux (franco-algériens, franco-israéliens et franco-suisses) pour remplir leurs obligations militaires en France,

6° Les courriers de dérogation à la condition de nationalité française autorisant une personne qui ne remplit pas la condition de nationalité prévue au 2° du I de l'article L. 914-3 à ouvrir ou diriger un établissement d'enseignement scolaire privé ou à y être chargé d'une fonction d'enseignement.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Clotilde MARIOT, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable du secteur réglementation économique, et à Mme Christine GUINOT, secrétaire administrative de classe normale, chargée de l'application de la réglementation économique, à la section "élections, réglementation économique et affaires générales", à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de leurs attributions ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au I du présent article :

1° Les courriers de saisine des organisations syndicales et patronales dans le cadre des demandes de dérogation au repos dominical,

2° Les courriers accompagnant le transfert de dossiers de demande de cartes de guides-conférenciers ou de maîtres restaurateurs vers la préfecture territorialement compétente pour leur instruction,

3° Les récépissés de déclaration de la tenue d'un salon ou d'une foire à Paris.

IV - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de M. Mohamed SOLTANI, délégation de signature est donnée à Mme Eleonora TREMENTOZZI, agent contractuel, responsable du pôle des fonds de dotation et des fondations d'entreprise du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, à l'effet de signer les correspondances et pièces relevant de ses attributions ci-après énumérées et, sous réserve des exclusions prévues au I du présent article :

1° les courriers d'accusé réception de dissolution volontaire des fonds de dotation ;

2° les courriers sollicitant la communication des comptes, leur publication et l'ensemble des éléments du rapport d'activité pour les fondations d'entreprise, les fondations reconnues d'utilité publique, les fonds de dotation et les associations reconnues d'utilité publique ;

3° les courriers accusant réception du dépôt complet des comptes et des rapports d'activité pour les fondations d'entreprise, les fondations reconnues d'utilité publique, les fonds de dotation et les associations reconnues d'utilité publique ;

4° les courriers accusant réception de la déclaration de changement dans le conseil d'administration ou le récépissé de changement dans le conseil d'administration des fondations d'entreprise, des fondations reconnues d'utilité publique, des fonds de dotation et des associations reconnues d'utilité publique ;

5° les bordereaux et les lettres accompagnant la notification des transferts des fondations d'entreprise, des fondations reconnues d'utilité publique, des fonds de dotation et des associations reconnues d'utilité publique à une autre préfecture ;

6° les courriers accompagnant la notification des arrêtés ministériels de reconnaissance d'utilité publique pour les fondations reconnues d'utilité publique et les associations reconnues d'utilité publique ;

7° les courriers accusant réception de déclaration et les récépissés de modification statutaire pour les fonds de dotation ainsi que les arrêtés portant autorisation de modification statutaire pour les fondations d'entreprise ;

8° les courriers accusant réception des déclarations de libéralités prévues à l'article 1 à 5 du décret n°2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil ;

9° les courriers accusant réception des demandes de rescrit administratif ainsi que les demandes d'enquêtes relatives à ces procédures prévues aux articles 12-1 à 12-4 du décret n°2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil à destination de la DRFIP et de la préfecture de police ;

10° les courriers accusant réception des déclarations de prorogation de majoration du programme d'action pluriannuel ainsi que les récépissés relatifs aux déclarations d'avenant des fondations d'entreprise.

V- La délégation de signature mentionnée au IV du présent article concernant les correspondances ou pièces énumérées aux 1° à 6° du même IV est également donnée aux agents de la section du mécénat et des associations d'intérêt général du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique figurant ci-après :

a- Mme Patricia NOURY, adjointe administrative principale, chargée de la réglementation des fondations reconnues d'utilité publique ;

b- Mme Josiane MESSANT, adjointe administrative principale, chargée de la réglementation des fonds de dotation ;

c- Mme Lénice PEREIRA BARBOSA, adjointe administrative, chargée de la réglementation des associations reconnues d'utilité publique ;

d - Mme Anne Marie DORDE, secrétaire administrative de classe normale, chargée de la réglementation des fondations d'entreprise.

e- M. James Antony SOIRA, agent contractuel chargé de la réglementation des associations et des fondations reconnues d'utilité publique ;

f- Mme Eva CHOUKRI, agente contractuelle chargée de la réglementation des associations et des fondations reconnues d'utilité publique ;

g- Mme Ginette GAUBERT, agente de catégorie C chargée de la réglementation des associations et des fondations reconnues d'utilité publique.

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, et de Mme Cécile GUILHEM, délégation de signature est donnée à Mme Lucie CHARBONNEAU, attachée principale d'administration, cheffe du bureau de la politique de la ville, à l'effet de signer :

1° tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de ce bureau, y compris au titre de la politique de la ville, ainsi qu'au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

2° des actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux crédits de la politique de la ville (programme 147) ;

3° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147), les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ HT par acte et leurs avenants ;

4° au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147), les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention ;

5° les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au fonds d'intervention de la prévention de la délinquance (FIPD) ;

6° au titre du FIPD, les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ HT par acte, et leurs avenants ;

7° au titre du FIPD, les courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention,

à l'exclusion :

a) des actes, pièces, documents, correspondances administratives, notes, requêtes, mémoires, circulaires et instructions exclus par l'effet de l'article 1er ;

b) au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147), des courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention ;

c) au titre du FIPD, des actes attributifs de subvention d'un montant égal ou supérieur à 50 000€ HT, par acte, et leurs avenants ;

d) au titre du FIPD, des courriers d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention.

VII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de Mme Lucie CHARBONNEAU, la délégation de signature prévue au VI ci-dessus est accordée à Mme Leïla LE BOUCHER BOUACHE, agente contractuelle, adjointe au chef du bureau de la politique de la ville.

VIII- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de Mme Lucie CHARBONNEAU, et de Mme Leïla LE BOUCHER BOUACHE, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à Mme Laura GESLIN, attachée d'administration, responsable de la cellule finances, à Mme Myriam CARCHON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable de la cellule finances, à Mme Zohra LAUNAY, et à Mme Nathalie MOINE, adjointes administratives principales de 2ème classe, chargées de la gestion financière des crédits politique de la ville, à l'effet de signer pour toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS dans les limites fixées au VI.

IX- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, et de Mme Cécile GUILHEM, délégation de signature est donnée, à M. Romain SIAUD, attaché d'administration, chef du bureau de la coordination départementale interministérielle du service de la coordination et des affaires parisiennes son, à l'effet de signer tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions de ce bureau, sous réserve des exclusions mentionnées au VI du présent article.

X- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM et de M. Romain SIAUD, la délégation de signature prévue au IX est accordée à M. Pierre NEBOUT, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau de la coordination départementale interministérielle du service de la coordination et des affaires parisiennes.

XI- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, et de Mme Cécile GUILHEM, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives à Mme Léa BEHR, attachée d'administration, cheffe du pôle MILDECA- mission de prévention et de lutte contre les drogues et conduites addictives, et à Mme Lise VIGNOLLES, agente contractuelle, son adjointe, à l'effet de signer, dans l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS, les actes, pièces et documents de gestion financière et budgétaire et de suivi de la programmation

d'opérations financières se rapportant aux actions de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives : Programme 129 : coordination du travail gouvernemental – Action 15 « MILDECA ».

Article 5 : I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, de M. Christophe AUMONIER, sous-préfet hors classe, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, et de Mme Cécile GUILHEM, sous-préfète, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à M. Alexandre DIE, chef du service de la représentation de l'Etat, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante;

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € HT ;

3° les certifications « certifié exact et service fait » ;

4° les états pour servir au paiement, relevant des attributions de ce service.

II- En cas d'absence de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de M. Alexandre DIE, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Franck FUERTES, attaché d'administration, adjoint au chef du service de la représentation de l'Etat.

III- En cas d'absence de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de M. Alexandre DIE et de M. Franck FUERTES, délégation de signature est donnée à M. Henri BOURGEOIS, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, chef de la section garage, chargé du soutien opérationnel et budgétaire, à l'effet de signer :

IV- En cas d'absence de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de M. Alexandre DIE et de M. Franck FUERTES, délégation de signature est donnée à Mme Françoise TIGOULET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe du bureau des décorations et de l'intendance, à l'effet de signer :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,

3° les certifications « certifié exact et service fait »,

4° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

relevant des attributions de ce bureau, et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er du présent arrêté.

V- En cas d'absence de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, de M. Alexandre DIE, de M. Franck FUERTES et de Mme Françoise TIGOULET, délégation de signature est donnée à Mme Christelle MATHIS, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section Intendance du bureau des décorations et de l'intendance, à l'effet de signer

1° les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € HT,

2° les certifications « certifié exact et service fait »,

3° les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

relevant des attributions de cette section, et sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er du présent arrêté.

Article 6 : I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER et de Mme Cécile GUILHEM, délégation de signature est donnée à Mme Christelle MONTEAGUDO, agente contractuelle, cheffe du service régional de communication interministérielle, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 1er :

- 1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de ce service ;
- 2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € HT ;
- 3° les certifications « certifié exact et service fait » ;
- 4° les états pour servir au paiement,

relevant des missions de ce service.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de Mme Cécile GUILHEM, et de Mme Christelle MONTEAGUDO, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Charles XARDEL, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du service régional de communication interministérielle, chef du pôle presse.

Article 7 : I- Au titre des attributions du préfet de Paris et du préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques, dans le cadre de ses attributions, et sous réserve des compétences confiées au préfet, secrétaire général aux politiques publiques, délégation de signature est donnée à M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, y compris les recours gracieux et les déférés dans le cadre du contrôle de légalité, et à l'exclusion :

- 1° des instructions ou des circulaires adressées aux collectivités territoriales ;
- 2° des autres requêtes auprès des différentes juridictions ;
- 3° des déclinatoires de compétence et des arrêtés de conflits ;
- 4° des actes défavorables faisant grief aux tiers.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, la délégation de signature prévue au I ci-dessus est donnée à M. Christophe AUMONIER, sous-préfet hors classe, directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, à l'exclusion des recours gracieux et des déférés dans le cadre du contrôle de légalité.

Article 8 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT et de M. Christophe AUMONIER, délégation de signature est donnée à M. Nicolas SACHOT, administrateur de l'Etat du deuxième grade, chargé de mission aux affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, adjoint au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser tous actes, correspondances administratives ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, y compris au titre de ses attributions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de correspondant du délégué ministériel à la protection des données à caractère personnel du ministère de l'intérieur : à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1° les actes et pièces exclus de la délégation par l'effet du II de l'article 7 du présent arrêté ;
- 2° les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- 3° les arrêtés de mandatement d'office ;
- 4° les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, et de M. Nicolas SACHOT, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques dans le cadre de ses attributions, à l'effet de signer ou de viser tous actes, correspondances administratives ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1° les actes et les pièces exclus de la présente délégation par l'effet de l'article 7 du présent arrêté ;
- 2° les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- 3° les arrêtés de mandatement d'office ;
- 4° les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

Article 9 : I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de M. Nicolas SACHOT, et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à l'effet de signer ou de viser les actes, les correspondances administratives ou les pièces relevant de leurs attributions, aux agents suivants :

- 1° M. Gurvan SALAUN, attaché principal d'administration, chef du bureau du contrôle de légalité ;
- 2° M. Philippe ATANGANA, attaché d'administration, chef du pôle "commande publique et domanialité publique" du bureau du contrôle de légalité ;
- 3° M. Florian DRUON, attaché principal d'administration, chef du pôle « droit du sol et des opérations d'aménagement » du bureau du contrôle de légalité ;
- 4° M. Hugo CACHARD, agent contractuel, chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;
- 5° M. Steve HENRI, agent contractuel, rédacteur au pôle "affaires institutionnelles d'Ile-de-France et intercommunalités", au bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;
- 6° M. Xavier DUMAS, attaché principal d'administration, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique,
à l'exception des actes, correspondances et pièces suivants :

- a) ceux exclus de la délégation par l'effet du II de l'article 8 du présent arrêté ;
- b) les mémoires auprès des différentes juridictions.

II-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de M. Nicolas SACHOT, et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la mission « légistique et animation juridique régionale », à l'effet de signer les actes et correspondances administratives relevant des attributions de cette mission, sous réserve de ceux exclus par l'effet du II l'article 8.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, de M. Christophe AUMONIER, de M. Nicolas SACHOT, de Mme Corine PERCHERON, et de Mme Joëlle MATHIEU, délégation de signature est donnée à Mme Marjorie DEGROTT, secrétaire administrative de classe normale, consultante juridique, à la mission légistique et animation juridique régionale, à l'effet de signer les courriels d'accusé réception, les courriels de réattribution et les courriels de communication de documents administratifs en réponse aux saisines par courriels de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, sous réserve de ceux exclus par l'effet du II de l'article 8.

Titre 2 : Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris exerçant les attributions relevant du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Article 10 : I-Sous réserve des dispositions de l'article 11, au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux politiques publiques, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances et notes, y compris ceux réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux chefs des services déconcentrés de l'Etat, à l'exception :

- a) des actes à portée réglementaire ;
- b) des arrêtés portant nomination de membres de commissions et de comités régionaux ;
- c) des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents ;
- d) des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État, sauf en ce qui concerne les conventions conclues par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie avec les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- e) des instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales ;

f) des actes défavorables faisant grief aux tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agréments ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire.

Par ailleurs, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer les actes de gestion interne du secrétariat général aux politiques publiques, sous réserve des exclusions mentionnées ci-dessus.

II-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, la délégation de signature prévue au I est accordée à Mme Tiphaine PINAULT, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris. En ce qui concerne les conventions conclues par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie avec les collectivités territoriales et leurs groupements, délégation de signature est donnée à Madame Tiphaine PINAULT, pour celles dont le montant d'aide est inférieur à cent mille euros.

III-En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA et de Mme Tiphaine PINAULT, délégation de signature est donnée à Mme Cindy LEONI, haut-fonctionnaire chargée de la coordination de l'organisation des cérémonies d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, correspondances, sous réserve des exclusions mentionnées au I ci-dessus.

Article 11 : I-Au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux politiques publiques, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques dans le cadre de ses attributions, et sous réserve des compétences confiées au préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, y compris les recours gracieux et les déférés dans le cadre du contrôle de légalité, et à l'exclusion :

1° des instructions ou des circulaires adressées aux collectivités territoriales ;

2° des autres requêtes auprès des différentes juridictions ;

3° des actes défavorables faisant grief aux tiers.

II-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, la délégation de signature prévue au I est accordée à Mme Tiphaine PINAULT, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'exclusion des recours gracieux et des déférés dans le cadre du contrôle de légalité.

Article 12 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, et de Mme Tiphaine PINAULT, délégation de signature est donnée à M. Nicolas SACHOT, administrateur du deuxième grade, chargé de mission aux affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, adjoint au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser. :

1° tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, y compris au titre de ses attributions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de correspondant du délégué ministériel à la protection des données à caractère personnel du ministère de l'intérieur, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

a) les actes et les pièces exclus de la présente délégation par l'effet du II de l'article 11 du présent arrêté ;

b) les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;

c) les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

2° les actes de gestion courante relatifs à la direction des affaires juridiques ci-après énumérés :

a) les bons de commande dont le montant n'excède pas 11 000 euros HT ;

b) les certifications "Certifié exact et service fait" ;

c) les états pour servir au paiement.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Tiphaine PINAULT, et de M. Nicolas SACHOT, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer ou de viser :

1° tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la direction des affaires juridiques, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- a) les actes, les correspondances et les pièces exclus de la présente délégation par l'effet du 1° du I du présent article ;
- b) les correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- c) les correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

2° les actes de gestion courante relatifs à la direction des affaires juridiques ci-après énumérés :

- a) les bons de commande dont le montant n'excède pas 11 000 euros HT ;
- b) les certifications "Certifié exact et service fait" ;
- c) les états pour servir au paiement.

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Tiphaine PINAULT, de M. Nicolas SACHOT, et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature est donnée à l'effet de signer ou de viser les actes, les correspondances ou les pièces relevant de leurs attributions, aux agents suivants :

- 1° M. Gurvan SALAUN, attaché principal d'administration, chef du bureau du contrôle de légalité ;
- 2° M. Philippe ATANGANA, attaché d'administration, chef du pôle "commande publique et domanialité publique" du bureau du contrôle de légalité ;
- 3° M. Florian DRUON, attaché principal d'administration, chef du pôle « droit du sol et des opérations d'aménagement » du bureau du contrôle de légalité ;
- 4° M. Hugo CACHARD, agent contractuel, chef du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France ;
- 5° M. Steve HENRI, rédacteur contractuel au pôle "affaires institutionnelles d'Ile-de-France et intercommunalités" du bureau des affaires institutionnelles et financières d'Ile-de-France;
- 6° M. Xavier DUMAS, attaché d'administration, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique,

à l'exception des actes, des correspondances et des pièces -ci-après énumérés :

- a) ceux exclus de la présente délégation par l'effet du 1°) du II de l'article 12 du présent arrêté ;
- b) les arrêtés de mandatement d'office ;
- c) les mémoires auprès des différentes juridictions.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Tiphaine PINAULT, de M. Nicolas SACHOT, et de Mme Corine PERCHERON, délégation de signature

est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la « mission légistique et animation juridique régionale », à l'effet de signer les actes et correspondances administratives relevant des attributions de la mission légistique et animation juridique régionale et mentionnés au 1° et au 2° du II de l'article 12 du présent arrêté, sous réserve des exclusions prévues par l'effet des quatre derniers alinéas du I du présent article.

Article 14 : I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, délégation de signature est donnée à Mme Annaïck MORVAN, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région d'Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et sous réserve des exclusions prévues à l'article 10 :

- 1° toutes notes et correspondances administratives courantes ;
- 2° les pièces relatives à l'engagement juridique et à la certification des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'Etat imputées sur les crédits de l'unité opérationnelle régionale du programme « Egalité entre les femmes et les hommes » (n° 137) ;
- 3° les attestations et certifications portant sur la participation financière de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité aux actions cofinancées par le Fonds social européen

4° ainsi que pour réaliser les procédures et déposer les actes consécutifs dans l'application informatique financière de l'Etat Chorus Formulaires.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA et de Mme Annaïck MORVAN, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Inès RÉVOLAT, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France, au titre des 1° à 4° du I et à Madame Gina ZOZOR, secrétaire administrative de classe supérieure, au titre du 4° du I.

Article 15 : I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA et de Mme Tiphaine PINAULT, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle OUDEA, cheffe de la mission ville, chargée de mission politique de la ville, dans le cadre de ses attributions, à l'effet :

1° de répartir les crédits du programme « Politique de la ville » (n° 147),

2° de signer tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion de ce programme,

3° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes relatifs à la gestion de ce programme,

sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 10.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Tiphaine PINAULT et de Mme Emmanuelle OUDEA, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Marion DETOC, adjointe à la cheffe de la mission ville.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA et de Mme Tiphaine PINAULT, délégation de signature est donnée à Mme Aissatou DIENE, attachée principale d'administration, chargée de mission Insertion, à l'effet de signer les notes et correspondances administratives, dans le cadre de ses attributions, sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 10.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Tiphaine PINAULT, et de Mme Aissatou DIENE, la délégation de signature prévue au III est donnée à Mme Lisa GRALL, agente contractuelle, adjointe chargée de mission Insertion.

Article 16 : I-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA et de Mme Tiphaine PINAULT, délégation de signature est donnée à M. David MOREL, chef du bureau de la coordination et de l'investissement territorial, à l'effet :

1° de signer ou de viser les notes et correspondances administratives courantes relevant des attributions de ce bureau ;

2° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes ainsi que tous actes budgétaires et comptables relatifs à la gestion des programmes « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » (n° 112), « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » (n° 119), « Solidarité à l'égard des pays en développement » (n° 209), « Fonds pour la transformation de l'action publique » (n° 349), « Ecologie » (n° 362), « compétitivité » (n°363), « cohésion » (n°364), et « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » dit « fonds vert » (n° 380) et de répartir les crédits de ces cinq programmes, sous réserve des exclusions prévues à l'article 10.

II-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Tiphaine PINAULT, et de M. David MOREL, la délégation de signature prévue au I ci-dessus est accordée à Mme Laurence WURTZ, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau de la coordination et de l'investissement territorial.

III-En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Antoine MOLINA, de Mme Tiphaine PINAULT, de M. David MOREL et de Mme Laurence WURTZ, la délégation de signature prévue au II ci-dessus est accordée à M. Sidi OUADAH, agent contractuel, chef de la section « coordination-comitologie » et à Mme Chloé TREMULOT, attaché d'administration, cheffe de la section de l'investissement territorial du bureau de la coordination et de l'investissement territorial, dans le cadre de leurs attributions respectives.

Titre 3 : Délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris exerçant les attributions relevant de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Article 17 : I-Sous réserve des dispositions de l'article 25, au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée, à Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous les actes, pièces, documents, rapports, conventions, certificats, correspondances administratives et notes afférents à ses missions, y compris ceux réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux termes des arrêtés portant délégation de signature au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, aux chefs des services déconcentrés de l'Etat, à l'exclusion :

1° des ordres de réquisition du comptable public en matière de dépenses,

2° des décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement de dépense.

La présente délégation concerne notamment l'ordonnancement secondaire relatif aux programmes suivants :

1. « Accès et retour à l'emploi » (n° 102),
2. « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n° 103),
3. « Intégration et accès à la nationalité française » (n° 104),
4. « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n° 111),
5. « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » (n°124),
6. « Coordination du travail gouvernemental » (n°129),
7. « Développement des entreprises et régulations» (n°134),
8. « Égalité entre les femmes et les hommes » (n° 137),
9. « Fonction Publique » (148),
10. « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » (n°149),
11. « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n° 155),
12. « Handicap et dépendance »(n°157),
13. « Énergie, climat et après-mines » (n°174),
14. « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (n°177),
15. « Protection maladie » (n°183),
16. "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" (n° 206) »,
17. « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (n° 215),
- 18 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (n° 216),
19. « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » (218),
20. « Vie politique » (232),
21. « Immigration et asile » (n° 303),
22. « Inclusion sociale et protection des personnes » (n°304),
23. «Stratégies économiques» (n°305),
24. « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » (n° 348),
25. « Fonds pour la transformation de l'action publique » (n° 349),
26. « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354),
27. « Ecologie » (n° 362),
28. « Compétitivité » (n°363),
29. « Cohésion » (n°364),
30. « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » dit « fonds vert » (n°380),
31. « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

II- Sous réserve des exclusions mentionnées au I, délégation de signature est aussi donnée à Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, toute convention de délégation de gestion et tout avenant à de telles conventions conclus au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, ou soumis à son visa, quel que soit le programme budgétaire concerné par la convention de délégation de gestion ou son avenant.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD la délégation de signature mentionnée au I est donnée à M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, dans le cadre de ses attributions.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD et de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée, dans le cadre de ses attributions, à Mme Charlotte ORGEBIN, cheffe de cabinet de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes relevant du secrétariat général aux moyens mutualisés, sous réserve des exclusions mentionnées au I et à l'exception des attributions relevant de l'article 25.

Article 18 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD et, de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme Magali MASSA, cheffe du service général du soutien opérationnel, à l'effet de signer, sous réserve des exclusions mentionnées au I de l'article 17 :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 10 000 € HT,

3° les certifications « certifié exact et service fait »,

4° les états pour servir au paiement,

dans le cadre des attributions du service général du soutien opérationnel.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de Mme Magali MASSA, la délégation de signature prévue au I du présent article est donnée à M. Jérôme LAMBERT, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du service général du soutien opérationnel.

Article 19 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à M. Mohamed AIT AISSA, ingénieur des services techniques, chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de son bureau.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, de M. Jérôme LAMBERT et de M. Mohamed AIT AISSA, délégation de signature est donnée à M. Adel ZIDI, ingénieur contractuel des services techniques, adjoint au chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de ce bureau.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à Mme Cécile KOWALSKA, attachée d'administration, cheffe du bureau des relations avec les usagers, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Asmaou MOHAMED, attachée d'administration, son adjointe, à l'effet de signer, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement du service général du soutien opérationnel dans la limite de 5000 euros HT et dans le cadre de leurs attributions respectives.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à Mme Claire GIBIERGE, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du soutien de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC), à l'effet de signer les engagements juridiques des dépenses de

fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de son bureau.

V- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, de M. Jérôme LAMBERT et de Mme Claire GIBIERGE, délégation de signature est donnée à M. Fabrice D'HERTOGE, contractuel, adjoint à la cheffe du bureau du soutien de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC) à l'effet de signer, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT et dans le cadre des attributions de son bureau.

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Magali MASSA, et de M. Jérôme LAMBERT, délégation de signature est donnée à M. Pierre CHANAUX, agent contractuel, chef du bureau administratif et financier, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de son bureau :

1° les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son bureau,

2° les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000 € HT,

3° les certifications « certifié exact et service fait »,

4° les états pour servir au paiement ,

5° les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement de son bureau dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 20 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme Claire WILLIG, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de son service.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de Mme Claire WILLIG, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à M. Yann-Gaël JAFFRE, directeur du travail, adjoint au à la cheffe du service des ressources humaines, directeur de la plateforme régionale interministérielle à la gestion des ressources humaines, et à Mme Christine POULAIN, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines, au titre des missions du service des ressources humaines concernant la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE, et de Mme Christine POULAIN, pour le champ de ses missions, délégation de signature est donnée à Mme Patricia PAYET, attachée principale d'administration, référente de proximité du Secrétariat général aux moyens mutualisés pour la direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAAF), et à Mme Valérie IMBERT, chargée de mission contractuelle « projets transversaux et dialogue social » pour la DRIAAF, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes relevant des attributions du service des ressources humaines et concernant les agents du périmètre « agriculture ».

Article 21 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE, et de Mme Christine POULAIN, pour le champ de ses missions, délégation de signature est donnée à Mme Anne DESBROSSE, attachée principale d'administration, cheffe du bureau des parcours professionnels et de l'accompagnement interministériel du service des ressources humaines, et en cas d'absence et d'empêchement de celle-ci, à M. Thibault JOURDAIN de MUIZON, attaché principal d'administration, son adjoint, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant des attributions de ce bureau, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications « certifié exact et service fait ».

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE, de Mme Christine POULAIN pour le champ de ses missions, de Mme Anne DESBROSSE, et de M. Thibault JOURDAIN de MUIZON, délégation de signature est donnée à Mme Mathilde BRUNON, attachée principale d'administration, conseillère formation, cheffe de la section

formation au bureau des parcours professionnels et de l'accompagnement interministériel du service des ressources humaines, et à Mme Laurence GALMICHE, attachée d'administration, son adjointe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service en matière de formation relevant des attributions de cette section, y compris les bons de commande dont le montant n'excède pas 5 000€ HT et les certifications « certifié exact et service fait ».

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE, de Mme Christine POULAIN pour le champ de ses missions, de Mme Anne DESBROSSE, et de M. Thibault JOURDAIN de MUIZON, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine JAROUSSIE, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la section « mobilité » au bureau des parcours professionnels et de l'accompagnement interministériel du service des ressources humaines, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service en matière de mobilité et de recrutement relevant des attributions de cette section, y compris les contrats et les conventions, dans le cadre de la déconcentration de la gestion des contractuels.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE, et de Mme Christine POULAIN pour le champ de ses missions, délégation de signature est donnée à Mme Véronique DEFOIVE, attachée d'administration, cheffe du bureau de gestion des ressources humaines à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de ce bureau.

V - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN , de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE, de Mme Christine POULAIN pour le champ de ses missions, et de Mme Véronique DEFOIVE, la délégation de signature mentionnée au IV est donnée à Mme Sylvie NICOLAS, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des ressources humaines.

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE, de Mme Christine POULAIN, pour le champ de ses missions, de Mme Véronique DEFOIVE et de Mme Sylvie NICOLAS, délégation de signature est donnée à :

1° Mme Aurélie MAZZOLENI, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section « gestion administrative- préfecture et gestion du temps de travail-tous périmètres» du bureau de gestion des ressources humaines,

2° Mme Zahira MONJOIN, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section « gestion médicale et handicap » du bureau de gestion des ressources humaines,

3° Mme Aurélie CARDINI, attachée d'administration, cheffe de la section « rémunération, pilotage de la masse salariale et des effectifs de la préfecture et gestion administrative et indemnitaire-DRIETS-DRIAAF » du bureau de gestion des ressources humaines et, à Mme Jennifer POTIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, son adjointe,

à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de leur section au sein de ce bureau.

VII- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Claire WILLIG, de M. Yann-Gaël JAFFRE, et de Mme Christine POULAIN pour le champ de ses missions, délégation de signature est donnée à Mme Claire-Marie GHESTIN, cheffe du bureau de l'action sociale et du dialogue social, et en cas d'empêchement ou d'absence de celle-ci, à M. Stéphane FAURE, attaché d'administration, son adjoint, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de ce bureau.

Article 22 : I-En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à Mme FrançoiseCHANTELOU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du service de la modernisation de l'Etat, à l'effet :

1° de signer les documents, décisions et correspondances administratives courantes, ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de ce service ;

2° de signer les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € HT ;

3° de signer les certifications « certifié exact et service fait » ;

4° de signer les états pour servir au paiement ;

5° de signer les notes, relatives au contrôle interne financier.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN et de Mme Françoise CHANTELOU, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Marine BECK, adjointe à la cheffe du service de la modernisation de l'Etat.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de Mme Françoise CHANTELOU et de Mme Marine BECK, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Adeline SERET, attachée d'administration, cheffe de la mission performance, dans le cadre de ses attributions au sein de cette mission.

Article 23 : **I-** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, la délégation de signature est donnée à M. Olivier GUY, attaché principal d'administration, chef du service des achats et des finances, à l'effet :

1° de signer toutes notes et correspondances administratives courantes ;

2° de répartir les crédits des programmes mentionnés à l'article 17 ;

sous réserve des exclusions mentionnées à l'article 17.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de M. Olivier GUY, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Arnaud PLANEILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service des achats et des finances.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de M. Olivier GUY, la délégation de signature est donnée pour répartir les crédits des programmes « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » (n° 348) et « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 723), ainsi que ceux de la mission Plan de relance : programmes « Ecologie » (n°362) et « Compétitivité » (n°363), à M. Arnaud PLANEILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service des achats et des finances, ainsi qu'aux agents du bureau du pilotage budgétaire suivants :

1° à Mme Marion DYMEL, attachée principale d'administration, cheffe du bureau,

2° à Mme Céline BABIARSKI, attachée d'administration, cheffe de la section " dépenses immobilières régionales et départementales ",

3° à Mme Amel SAIDI, attachée d'administration, chargée de mission "crédits immobiliers" à la section "dépenses immobilières régionales et départementales",

4° à Mme Sandra AGOSTINHO, secrétaire administrative, gestionnaire budgétaire,

5° à M. Mael ANDRIES-COSTES, secrétaire administratif de classe normale, gestionnaire budgétaire spécialisé immobilier,

6° à M. Thierry DEBEVE, adjoint administratif, gestionnaire budgétaire au sein de la section « dépenses immobilières régionales et départementales » pour répartir les crédits hors titre 2 du programme « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354).

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, et de M. Arnaud PLANEILLE, la délégation de signature est donnée pour répartir les crédits titre 2 du programme « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354) et des autres programmes mentionnés à l'article 17, à Mme Marion DYMEL, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du pilotage budgétaire, et aux agents suivants de ce bureau :

1° à M. Sébastien BELTRAN, attaché d'administration, chef de la section « emplois et masse salariale régionaux »,

2° à Mme Danka MIJAILOVIC, secrétaire administrative, gestionnaire budgétaire à la section «emplois et masse salariale régionaux».

Article 24 : I- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, et, de M. Christophe JEAN, délégation de signature est donnée à M. Olivier GUY, attaché d'administration hors classe, cheffe du service des achats et des finances, à l'effet :

1° de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, relatives :

- a) à l'exécution budgétaire et comptable de la préfecture,
- b) l'instruction de dossiers soumis à l'ordonnancement secondaire du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

2° en matière d'ordonnancement des dépenses et de l'exécution budgétaire pour transcrire dans le système d'information financière de l'État les décisions prises en matière budgétaire sur les unités opérationnelles de programme pour lesquelles le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion, sauf dans les cas où une autre personne a été spécialement désignée à cet effet.

À ce titre, il est autorisé à passer tous les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle, et particulièrement :

- a) la saisie de la programmation budgétaire ;
- b) la saisie des rétablissements de crédits ;
- c) la saisie et validation de blocages de fonds ;
- d) toutes opérations de pilotage des crédits de paiement.

3° En matière d'ordonnancement des dépenses et d'exécution budgétaire, pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer, ainsi que toutes pièces justificatives des dépenses.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de M. Olivier GUY, la délégation prévue au I est accordée à M. Arnaud PLANEILLE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service des achats et des finances.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à Mme Marion DYMEL, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du pilotage budgétaire du service des achats et des finances, à l'effet de transmettre au comptable public compétent les ordres de recouvrer et rétablissements de crédits en matière de recettes non fiscale et à l'effet de signer les correspondances administratives relatives au pilotage budgétaire des dépenses de fonctionnement de la préfecture, de la qualité d'exécution des dépenses des services prescripteurs, et des affaires immobilières.

IV- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion DYMEL, et sans préjudice des règles relatives à l'accès aux systèmes d'information, la délégation prévue aux 2° et 3° du I ci-dessus est accordée aux agents suivants du bureau du pilotage budgétaire :

1° à Mme Céline BABIARSKI, attachée d'administration, cheffe de la section « dépenses immobilières régionales et départementales »

2° aux gestionnaires budgétaires au sein de la section des « dépenses immobilières » ci-après :

- a) M. Thierry DEBEVE, adjoint administratif, à Mme Sandra AGOSTINHO, secrétaire administrative,
- b) à Mme Nadia TALCONE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- c) M. Yann LE MEN, secrétaire administratif de classe normale,

3° à M. Jean-Pierre BOURKAIB, attaché d'administration, chef de la section « moyens de fonctionnement »,

4° aux gestionnaires budgétaires au sein de la section « moyens de fonctionnement » suivants :

- a) Mme Marie-Pia DE GORGUETTE D'ARGOEUVES, attachée d'administration,
- b) Mme Sabrina MESSAOUDI, secrétaire administrative,
- c) Mme Bernadette TATSIDJODOUNG, secrétaire administrative de classe normale,

- d) M. Alain MERCIER, adjoint administratif,
- e) M. Thomas PROD'HOMME, secrétaire administratif de classe normale,
- f) M. Philippe CORTOT, secrétaire administratif de classe supérieure,
- g) Mme Kishley DELAGE, agente contractuelle..

V- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion DYMEL, la délégation prévue au 2° du I du présent article est accordée à M. Jean-Pierre BOURKAIB, attaché d'administration, chef de la section « moyens de fonctionnement » du bureau du pilotage budgétaire, s'agissant de la signature des pièces comptables concernant les déplacements temporaires, hors celles prises en compte par la régie, et de la validation dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou de gestionnaire valideur, des ordres de mission, des états de frais et des commandes sur les différents marchés voyagistes dans le périmètre de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France, de la direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF), et de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion DYMEL et de M. Jean-Pierre BOURKAIB, la délégation prévue au 2° du I du présent article est accordée à M. Philippe CORTOT, secrétaire administratif de classe supérieure, à Mr Alain MERCIER, à Mme Kishley DELAGE, et à M. Thomas PROD'HOMME, gestionnaires budgétaires, au sein de la section « moyens de fonctionnement » du bureau du pilotage budgétaire, s'agissant de la signature des pièces comptables concernant les déplacements temporaires, hors celles prises en compte par la régie, et de la validation dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire ou de gestionnaire valideur, des ordres de mission, des états de frais et des commandes sur les différents marchés voyagistes dans le périmètre de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la DRAC d'Île-de-France, de la DRIAAF, et de la DRIEETS.

VII- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à M. Pierre PAOLINI, attaché principal d'administration, et à Mme Linda MENIKER, contractuelle, adjoints au chef du bureau régional des achats, à l'effet de signer, dans la cadre de leurs attributions respectives, les actes nécessaires à la mise en œuvre des procédures de marchés publics pour la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, ainsi que pour les marchés publics interministériels régionaux pour lesquels le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a reçu un mandat d'un groupement de commande pour les conclure, ainsi que les actes afférents à leur passation.

VIII - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à l'effet de transmettre au comptable public compétent les ordres de recouvrer et rétablissements de crédits en matière de recettes non fiscales, et de valider les demandes d'engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans Chorus Formulaires, pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer, ainsi que toutes pièces justificatives des dépenses à Mme Catherine RABEAU, attachée d'administration, cheffe du bureau mutualisé de l'exécution de la dépense, ainsi qu'aux agents suivants de ce bureau :

- 1° M. François FIEMS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section "engagement interne ",
- 2° Mme Dahbia BOUKHELIFA, secrétaire administrative de classe normale à la section "engagement interne "
- 3° Mme Frédérique RENAULT, secrétaires administratives de classe normale à la section "engagement interne ",
- 4° M. Patrick BERNARD, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section "coordination DRIEETS et DRAC "
- 5° Mme Muriel JAMET, secrétaire administrative de classe normale affectée à la section "DRIAAF",
- 6° Mme Samantha GEYORO, agent contractuelle, affectée à la section "DRIAAF"
- 7° aux agents suivants de la section "coordination DRIEETS et DRAC " de ce bureau :

- a) Mme Véronique FREMONT, agent contractuelle,
- b) Madame Pascale BENOIT, secrétaire administrative de classe normale, à
- c) M. Julien ANCIAUX, secrétaire administratif de classe normale,
- d) Mme Carima AOUCHETA, secrétaire administrative de classe normale.

IX- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, et de M. Arnaud PLANEILLE, la délégation de signature mentionnée au VII ci-dessus est également donnée à Mme Patricia PAYET, attachée principale d'administration, référente de proximité du secrétariat général aux moyens mutualisés pour la DRIA AF, et à Mme Valérie IMBERT, chargée de mission contractuelle « projets transversaux et dialogue social » du secrétariat général aux moyens mutualisés pour la DRIA AF.

X- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, et de M. Arnaud PLANEILLE, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine IRAGABA, attachée principale d'administration, responsable du centre des services partagés régional, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, circulaires relevant de la compétence et des attributions du centre de services partagés régional d'Ile-de-France, dont la régie d'avances et de recettes et le dispositif de carte achat prévues.

XI- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Olivier GUY, de M. Arnaud PLANEILLE, et de Mme Sandrine IRAGABA, délégation de signature est donnée à Mme Anne LAVERGNE, contractuelle, adjointe à la cheffe du centre de services partagés régional, à Mme Dalila MANSOURI, agente de catégorie B, cheffe de la section « gestion des actes complexes » du centre de services partagés régional, à Mme Francia JABIN et à M. Fabrice SILENE, chefs de section au centre de services partagés régional, à l'effet de signer les documents et correspondances relevant des attributions des sections du centre de services partagés régional.

Article 25 : I-Au titre des attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et du secrétariat général aux moyens mutualisés, mises en œuvre par la direction des affaires juridiques en matière contentieuse et en matière de droit d'accès aux documents administratifs, se rapportant aux attributions du secrétariat général aux moyens mutualisés, et sous réserve des compétences confiées au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et au préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer les actes, pièces, documents, correspondances administratives et notes y afférents, à l'exclusion des requêtes auprès des différentes juridictions.

II- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, la délégation de signature prévue au I est donnée, à M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

III- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD et de M. Christophe JEAN, la délégation de signature prévue au I est donnée à M. Nicolas SACHOT, administrateur de l'Etat du deuxième grade, chargé de mission aux affaires juridiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, adjoint au directeur des affaires juridiques.

IV - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, et de M. Nicolas SACHOT, la délégation de signature prévue au I est donnée à Mme Corine PERCHERON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques.

V- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Nicolas SACHOT et de Mme Corine PERCHERON, la délégation de signature mentionnée au I est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée d'administration hors classe, cheffe de la « mission légistique et animation juridique régionale », dans le cadre des attributions de cette mission.

VI- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, de M. Christophe JEAN, de M. Nicolas SACHOT, de Mme Corine PERCHERON, et de Mme Joëlle MATHIEU, délégation de signature est donnée à Mme Marjorie DEGROTT, secrétaire administrative de classe normale, consultante juridique, à la mission légistique et animation juridique régionale, à l'effet de signer les courriels d'accusé réception, les courriels de réattribution et les courriels de communication de documents administratifs en réponse aux

saisines par courriels de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.

Article 26 : L'arrêté n° IDF-2023-09-15-00004 - 75-2023-09-15-00005 du 15 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est abrogé.

Article 27 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelons de Paris et de la région d'Ile-de-France), accessibles à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 09 novembre 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2023-11-07-00006

Note relative à l'arrêté portant délégation de signature à certains agents de la préfecture de la région d Ile-de-France, préfecture de Paris : prise en compte des mouvements d octobre et de novembre et ajustements du périmètre de délégation de signature de certains services

Mission légistique et animation
juridique régionale
Affaire suivie par : Joëlle MATHIEU
01 82 52 45 23

Paris, le 07 novembre 2023

**NOTE pour
Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Sous couvert de Monsieur le préfet, secrétaire général aux politiques publiques**

Objet : Arrêté portant délégation de signature à certains agents de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : prise en compte des mouvements d'octobre et de novembre et ajustements du périmètre de délégation de signature de certains services

PI : Un projet d'arrêté, projet avec les modifications apparentes, une annexe

Le projet d'arrêté procède à des ajustements du périmètre de délégation de signature de certains services (1) et prend en compte les mouvements d'octobre et certains mouvements de novembre (2).

1-Ajustement du périmètre de délégation de signature de certains services

1-1-Service de la prévention et des urgences sociales et service régional de communication interministérielle du cabinet

A la demande du service de la prévention et des urgences sociales, la délégation de signature en matière de bons de commande de ce service est élargie aux crédits du programme « Immigration et asile » (n° 303), dans la limite d'un montant n'excédant pas 15 000 € HT, afin de sécuriser les locations de cars réalisées par ce service.

Par ailleurs, le plafond d'engagement de crédits du service régional de communication interministérielle aujourd'hui de 4 000 HT est porté à 5 000 HT, comme celui du bureau des moyens et de la logistique.

B-Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité du SGAPP

Le contrôleur financier interne du SME du SGAMM a demandé à la directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de prévoir une délégation de signature financière pour réaliser les procédures et déposer les actes consécutifs dans l'application informatique financière de l'Etat Chorus Formulaires, compte tenu des attributions de cette direction au titre du programme « Égalité entre les femmes et les hommes » (n° 137) et du fonds social européen.

Cette délégation concerne également Mme Inès RÉVOLAT, adjointe de la directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité et l'assistante gestionnaire, Mme Gina ZOZOR, secrétaire administrative de classe supérieure.

Enfin, le projet d'arrêté prend en compte les mouvements avérés du mois d'octobre.

2- Modifications liées à des mouvements

2-1-Mouvements au sein du Cabinet

Le projet d'arrêté prend en compte les mouvements suivants :

- la nomination de M. Romain SIAUD, attaché d'administration, chef du bureau de la coordination départementale interministérielle du service de la coordination et des affaires parisiennes et l'affectation en interne de M. Pierre NEBOUT, attaché d'administration, en qualité d'adjoint de ce bureau ;
- le départ de M. Lucas TROTOUIN, attaché d'administration, chef du bureau du protocole et des déplacements ;

- le départ de M. WOLFF, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique du service de la coordination et des affaires parisiennes ;

- le départ de M. Ruben LAMBERSY et de Mme Afifa CHAOUACHI, secrétaire administrative de classe normale, chargés de la réglementation des associations reconnues d'utilité publique et les nominations de James Antony SOIRA, de Mme Ginette GAUBERT et de Mme Eva CHOUKRI, agents contractuels chargés de la réglementation des associations et fondations reconnues d'utilité publique et des fonds de dotation.

2-2 Modifications liées à des mouvements au sein du SGAPP

Le projet d'arrêté prend en compte les mouvements suivants :

- la nomination de Mme Inès RÉVOLAT, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France ;

- la nomination de Mme Emmanuelle OUDEA, cheffe de la mission ville, chargée de mission politique de la ville ;

- la nomination de Mme Lisa GRALL, agente contractuelle, adjointe à la chargée de mission Insertion.

2-3 Modifications liées à des mouvements au sein du SGAMM

Le projet d'arrêté prend en compte la nomination au 1^{er} novembre 2023, de M. Yann-Gaël JAFFRE, directeur du travail, affecté en qualité d'adjoint à la cheffe du service des ressources humaines, directeur de la plateforme régionale interministérielle à la gestion des ressources humaines.

Le projet d'arrêté tient compte par ailleurs des nouveaux intitulés des sections du bureau de la gestion des ressources humaines résultant de l'arrêté n° 75-2023-10-16-00008- IDF-2023-10-16-00004 du 16 octobre 2023 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui avait été soumis au comité social de l'administration le 28 septembre 2023.

Enfin, le projet d'arrêté abroge l'arrêté n° IDF-2023-09-15-00004 - 75-2023-09-15-00005 du 15 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris. L'arrêté prendra effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

L'adjoint au directeur des affaires juridiques

Signé

Nicolas SACHOT